

CHAPITRE 3 DROITS DES ENFANTS

3.1 Problèmes

Les problèmes majeurs auxquels sont confrontés les droits de l'enfant sont les suivants.

3.1.1 Problèmes majeurs auxquels sont confrontés les enfants

(1) Faible taux de déclaration des naissances

La déclaration des naissances a une influence directe sur la protection des droits de l'enfant. Sans acte de naissance, l'existence légale de l'enfant n'est pas établie, ce qui le rend ainsi plus vulnérable à l'exploitation et à l'abus. Par ailleurs, la déclaration de la naissance aide les enfants à prouver leur identité, à les protéger en cas d'abandon par leur famille et à leur donner le droit de revendiquer une pension, un patrimoine ou d'autres droits qu'ils pourraient avoir. En plus, la déclaration systématique de la naissance des enfants permet au gouvernement de faire une estimation correcte de la population infantile aussi bien que celle de la population en général. Ces données statistiques sont nécessaires pour l'affectation des ressources budgétaires aux besoins des enfants.

Au Sénégal, 40% de la totalité des enfants âgés de moins de 6 ans ne sont pas déclarés. Le problème est plus grave en zone rurale (53.6%) qu'en milieu urbain (25.0%). Tambacounda et Kaolack enregistrent les taux de déclaration des naissances les plus faibles du pays (46.2% et 44.4% respectivement), à cause essentiellement de "l'ignorance des obligations" d'une part (16.8% à Kaolack et 11.8% à Tambacounda) et de "la longue distance par rapport au centre d'état civil le plus proche" (21.7% à Tambacounda et 8.8% à Kaolack.).

(2) Absence de liens familiaux

Les enfants issus des familles pauvres se trouvant dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins de base sont souvent envoyés vivre hors de la maison familiale. A peu près 4% des enfants qui ne vivent pas avec leurs parents ont moins de 5 ans, 8.6% ont entre 5 et 9 ans et 14% sont âgés de 10 à 14 ans. Les filles sont le plus fréquemment séparées de leur famille (10.6%) que les garçons (8.6%). Presque 4/5 (soient 79.4%) des ménages à Tambacounda et 70% à Kaolack ignorent que l'enfant a droit à "une famille, un nom et une nationalité". Concernant la situation particulière des enfants de la rue et des talibés, la première catégorie compte plus de 360 000 enfants (âgés de 6 à 14 ans), alors que la seconde catégorie dépasse largement 400 000 enfants; Le phénomène des talibés

est particulièrement développé à Kaolack. La majorité des enfants de la rue, et des talibés n'ont pas accès à des services sociaux adaptés (santé, éducation), souffrent de la discrimination, et sont souvent victimes d'exploitation, devenant ainsi extrêmement vulnérables aux différentes formes de mauvais traitement des enfants.

(3) Discrimination

1) Discrimination ethnolinguistique

Le français constitue la langue officielle du Sénégal. La Constitution reconnaît également six langues nationales (Wolof, Sérère, Diola, Malinké, Soninké et le Poular), le Wolof étant la langue la plus parlée. En plus de cela, il y a quelques autres langues minoritaires qui ne sont pas encore codifiées et qui par conséquent ne bénéficient pas d'un statut national. Même si la loi dit que la langue d'apprentissage dans l'éducation préscolaire doit être la langue principalement parlée dans la zone, les langues minoritaires sont à peine utilisées, et le matériel didactique dans ces langues est presque inexistant¹

2) Discrimination des enfants handicapés

Il y a plus de 60 000 enfants handicapés qui ne peuvent bénéficier d'aucune forme de service public et qui sont condamnés à l'exclusion sociale. Le nombre d'institutions spécialisées dans le pays (trois) est manifestement insuffisant. La condition des enfants handicapés est encore pire dans les zones rurales du Sénégal, où il n'y a ni infrastructures ni programmes spécifiques.

3) Discrimination de genre

On retrouve la Discrimination de Genre dans presque tous les aspects de la vie des Sénégalais, (du taux d'inscription à la jouissance des droits économiques.) La situation est plus alarmante en zone rurale, où certaines "pratiques traditionnelles" (telles que les mutilations génitales féminines, et les mariages précoces et/ou forcés, etc.) continuent de violer les droits les plus essentiels de la femme. Tambacounda enregistre la moyenne d'âge du mariage la plus basse dans le pays (15,8 ans), qui reste inférieur à l'âge minimum légal de mariage fixé à 16 ans. Même si la pratique de la mutilation génitale de la femme est en train de décliner, elle est encore présente dans cette région. 20,6% de la totalité des mères à Kaolack et 25,3% à Tambacounda souffrent de grossesse précoce (entre 15 et 18 ans.)

¹ A part le matériel sporadique financé par des ONG (alphabétisation, alphabétisation des adultes, droits des enfants etc...) tels que TOSTAN.

(4) Mauvais traitement des enfants

La violence contre les enfants, qu'elle soit physique ou mentale, faute de négligence ou mauvais traitement, est une réalité quotidienne au Sénégal. Bien que le *Code de la Famille* reconnaisse les droits des parents à "corriger" leurs enfants selon l'âge, la plupart des parents ignorent les limites de cette correction et beaucoup d'entre eux considèrent encore le châtimement corporel comme le moyen approprié pour "éduquer" les enfants. Le problème prioritaire est que les enfants n'apparaissent pas comme faisant l'objet de droits, mais plutôt comme une propriété et de ce fait, toute mesure prise dans le but de les corriger est légitime.

(5) Exploitation des enfants

1) Le travail des enfants

Plus du tiers de la totalité des enfants sénégalais (37,6%) âgés de 5 à 14 ans travaillent; un chiffre qui explique pourquoi le Sénégal possède l'un des niveaux de scolarisation primaires les plus bas au monde (64% des filles et 74% des garçons.) La campagne compte un pourcentage beaucoup plus grand (43,5%) d'enfants travailleurs que la zone urbaine (27,7%). Dans le pays, Kaolack enregistre l'un des taux de travail des enfants les plus élevés (46,8%), alors que le taux à Tambacounda est légèrement plus bas (39,1%). En plus, dans le pays, Kaolack et Tambacounda détiennent respectivement deux des taux les plus élevés (19,2% et 14,4%) d'enfants qui font des travaux domestiques de plus de quatre heures par jour.

2) Exploitation sexuelle commerciale

Bien que les statistiques ne soient pas tout à fait fiables, du fait de la clandestinité de cette violation des droits des enfants, on peut estimer qu'au moins 20% des femmes prostituées au Sénégal sont des mineures. Les enfants de la rue, et spécialement les filles et les enfants vivant dans les zones touristiques sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle commerciale. Selon UNICEF Gambie, de jeunes filles originaires du Sénégal sont trafiquées en Gambie pour travailler dans le marché de la prostitution pendant la haute saison touristique.

(6) Les enfants en conflit avec la loi

Depuis le début de la crise économique vers la fin des années 80, le nombre total d'enfants privés de liberté s'est multiplié par six, atteignant ainsi 6 850 garçons et 3 226 filles en l'an 2000. Le Centre AEMO de Kaolack abrite 54 mineurs dont 20 en régime ouvert, alors que le Centre de Tambacounda en abrite 20, plus 15 autres garçons dans un

module spécial de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC.) Le problème est qu'il n'y a ni de sections séparées, ni de programmes spécifiques pour les enfants "en conflit avec la loi" et les enfants "en danger moral" (abandonnés, sexuellement exploités, etc.) Il est également important de noter que la plupart des filles sont emprisonnées par suite d'accusation de prostitution, ce qui constitue une violation claire de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), qui exige que les enfants sexuellement exploités soient considérés comme des victimes et jamais comme des criminels.

3.1.2 Problèmes majeurs auxquels sont confrontés les mères

Dans le cadre de l'amélioration de leur environnement vie pour le Développement de la Petite Enfance, les mères rencontrent des difficultés dues à différents problèmes qui apparaissent au niveau du ménage, de la production et de la communauté, comme nous le montre le tableau en dessous. Par conséquent, les mères ne disposent pas de temps pour s'occuper suffisamment de leurs enfants.

Sans une bonne compréhension des problèmes de genre et du développement de la petite enfance par leur mari, famille et communauté, il sera très dur pour les mères d'améliorer et d'atténuer les problèmes liés au cadre de vie.

Tableau 2.3.1 Problèmes majeurs liés au cadre de vie des mères

Domaine	Problèmes Actuels
Ménage	<ul style="list-style-type: none"> • Horaire de travail élevé et gros volume de travaux domestiques • Environnement de l'habitat mal organisé et insalubre(cuisine) • Faible accès à la prise de décisions concernant les économies domestiques. • Niveau d'instruction insuffisant à cause des mariages et grossesses précoces
Activités Economiques	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux agricoles pénibles • Manque d'activités génératrices de revenu • Faible accès à l'épargne et au crédit • Marketing insuffisant des produits agricoles et produits d'entreprise artisanale
Communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Faible accès aux ressources villageoises • Faible accès à la prise de décisions au sein de la communauté • Manque de sensibilisation de la communauté sur les besoins des femmes

Source : JICA Study Team

3.2 Contraintes

Les contraintes majeures liées aux droits des enfants sont les suivantes :

(1) La Législation

1) Incompatibilité des traités liés à l'enfance

Certaines dispositions nationales sont en conflit avec les clauses de la CDE, du

CEDEF et des autres traités en rapport avec l'enfance ratifiés par le Sénégal.

Il existe encore une bonne partie de la législation nationale en vigueur en rapport avec l'enfance qui est incompatible avec ces traités et qui de ce fait, requiert une harmonisation.

2) Absence de clarté dans la délimitation des responsabilités

Les questions intéressant les Droits de l'enfant sont sous la responsabilité du MFPE (devenu ANCTP). Cependant, d'autres Ministères tels que le Ministère de la Justice, revendiquent la responsabilité des différents aspects des droits des enfants. Cette situation rend difficile le partage des responsabilités entre les Ministères.

3) "Situation irrégulière" et approche répressive

Beaucoup de points vitaux de la législation nationale en rapport avec l'enfant, la femme et la famille se basent encore sur l'approche de "la situation irrégulière", plutôt que sur la doctrine de la "protection intégrale" établie par la CDE. Ainsi, les enfants sénégalais sont encore considérés comme "étant l'objet" et non comme "faisant l'objet" de droits. Cette "discordance" des lois résulte souvent des discriminations injustifiées et des violations des autres droits des enfants. Rendre la législation nationale compatible avec "la doctrine de la protection intégrale" donnera à l'enfant des droits garantis par l'Etat, qui empêcheront qu'il soit traité comme une propriété des parents.

(2) Institution, organisation et gestion

1) Manque d'institution de protection

Il n'existe pas d'institution spécialisée qui reçoit et traite les revendications en rapport avec les enfants, et qui pourraient également conseiller le Gouvernement sur les problèmes des enfants et recommander les solutions possibles (par exemple, médiateur des enfants). Il n'existe pas également de services spécialisés pour la protection des enfants à risque y compris leur traitement et leur réhabilitation.

2) Manque de programmes spécifiques pour enfants menacés de violence

Les programmes sur l'enfance continuent de se focaliser presque exclusivement sur les enfants "normaux", faisant peu attention aux enfants à risque, aux enfants avec des besoins spécifiques et aux autres groupes d'enfants vulnérables.

3) Manque de coordination dans les activités du gouvernement et des bailleurs

La responsabilité sur les problèmes des enfants à risque est extrêmement morcelée entre les différents Ministères et Directions qui travaillent dans des programmes ou ayant des responsabilités dans ce domaine. Cette situation diminue à la fois l'efficacité et l'efficience des actions en empêchant également la création d'une synergie qui pourrait certainement augmenter l'impact. La situation est similaire chez les bailleurs internationaux pour qui l'inexistence d'une structure de coordination intégrée des actions menées en faveur des enfants menacés de violence réduit l'impact de leurs actions(leurs activités sont souvent dupliquées).

4) Manque de système de suivi et d'évaluation

Le système de monitoring et d'évaluation de programmes et d'actions destinés aux enfants à risque est inefficace et les expériences ne sont pas systématisées non plus. La performance des différents niveaux administratifs en charge de leur mise en œuvre n'est pas périodiquement évaluée, et beaucoup d'institutions publiques et privées intervenant dans le domaine de l'enfance ne font l'objet d'aucune forme de supervision.

5) Manque de système de prévention et de réhabilitation

Les quelques programmes pour enfants à risque existants sont plus orientés vers l'assistance que vers la prévention. Ces programmes visent essentiellement la réduction des urgences plutôt que les causes structurelles des problèmes. En outre, il y a de moins en moins de mesures pour réhabiliter les enfants en conflit avec la loi ou les enfants victimes d'exploitation, d'abus, de mauvais traitement, etc.

(3) Ressources

1) Manque de données et de recherches

Il n'existe pas de données récentes fiables sur la plupart des groupes d'enfants à risque et particulièrement sur les enfants de la rue, les *talibés*, les enfants travailleurs, les enfants maltraités et les victimes de ESCE. En outre, seule une partie des résultats des recherches est disponible sous forme de livres, rapports ou même de brochures et les informations existantes ne sont ni systématiquement collectées, ni bien diffusées.

2) Manque de personnel qualifié

Les différents services du MFPE (devenu ANCTP) n'ont actuellement pas de ressources humaines suffisantes pour s'occuper des problèmes des enfants et

mettre en œuvre une politique efficace. Parmi les fonctionnaires qui s'occupent des politiques de l'enfance, peu ont reçu une formation relative aux droits des enfants et le nombre de ceux d'entre eux qui ont été formés pour faire face aux problèmes spécifiques des enfants à risque est encore plus réduit. Les fonctionnaires se plaignent souvent du manque de moyens (infrastructures, équipements, véhicules, formation, etc.) et budget.

3) Manque d'infrastructures

Les infrastructures publiques (centres sociaux, centres de placement, centres spéciaux pour enfants handicapés, centres de refuge pour jeunes mères, etc.), et autres installations sociales destinées aux enfants (cours de récréation en plein air, centre de sport, etc.) sont nettement insuffisantes en nombre et sont concentrées pour la plupart en zone urbaine et dans la majorité des cas sont inadaptées.

4) Insuffisance des finances publiques

Les difficultés économiques persistantes ainsi que les fortes contraintes budgétaires empêchent l'augmentation tant désirée des subventions accordées aux dépenses sociales. Pour l'année 2002, le budget du MFPE s'élève à 1,4 milliards de FCFA. Les dépenses courantes de la Direction de la Petite Enfance et des Droits des Enfants s'élèvent à elles seules à 83,0 millions de FCFA.

(4) Les Aspects sociaux

1) Manque de sensibilisation

La méconnaissance générale des droits des enfants en milieu rural en particulier, est l'une des contraintes majeures qui doivent être surmontées pour résoudre les problèmes des enfants. Seules 44% des familles sénégalaises ont déjà entendu parler des droits de l'enfant. Cette méconnaissance est plus grande en zone rurale (63%) qu'en zone urbaine (44%). La région de Tambacounda enregistre l'un des taux de méconnaissance les plus élevés du pays (65%), alors que Kaolack a un taux relativement bas (57%).

2) Prévalence des préjugés et des prétendues "valeurs culturelles"

Il convient de souligner que les droits des enfants ne sont pas étrangers à la culture sénégalaise et que ce qui se cache très souvent derrière ces croyances n'est rien d'autre que de l'ignorance, des idées fausses ou des interprétations extrémistes des coutumes et traditions.

3) Participation limitée des femmes

Les femmes de la zone rurale ont peu d'opportunités de bénéficier de formations en renforcement des capacités et la démarginalisation. Même si certaines de ces femmes de la zone rurale peuvent avoir accès à ces formations, la plupart d'entre elles ne peuvent pas se permettre de participer, par manque de temps à cause des travaux ménagers. Mais, la contrainte majeure demeure que ces femmes ne peuvent pas participer sans le consentement de leur mari et de leur famille.

Tableau 2.3.2 Récapitulatif des problèmes et contraintes à l'égard des droits des enfants

Rubriques	Problèmes	Contraintes
Enfants <i>(La question contient des sous questions relatives à l'accès, la qualité et la gestion)</i>	1) Faible taux de déclaration des naissances 2) Absence de liens familiaux 3) Discrimination 4) Mauvais traitement des enfants 5) Exploitation des enfants 6) Enfants en conflit avec la loi	a) Législation - Incompatibilité des traités liés à l'enfance - Absence de clarté dans la délimitation des responsabilités - Situation irrégulière et approche répressive b) Institution, Organisation et Gestion - Manque d'infrastructures de protection institutionnelle - Absence de programmes spécifiques pour enfants à risque - Manque de coordination au niveau gouvernemental/activités des bailleurs - Absence de système de suivi & évaluation - Manque de système de prévention & réhabilitation c) Ressources - Manque de données et de recherches - Manque de personnel qualifié - Manque d'infrastructures - Insuffisance des finances publiques d) Aspects Sociaux - Manque de sensibilisation - Prévalence des préjugés et des prétendues "valeurs culturelles"
Mères <i>(La question contient des sous questions relatives à l'accès, la qualité et la gestion)</i>	Conditions de vie précaires et difficiles Disparité entre les sexes au sein de la société.	- Contraintes au niveau du ménage (manque de compréhension du mari, de la famille, des parents) - Contraintes au niveau des activités économiques (opportunités génératrices de revenu limitées) - Contraintes au niveau de la communauté (manque de compréhension des acteurs au sein de la communauté)

Source : JICA Study Team

TROISIEME PARTIE: MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE

**ETUDE
POUR
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA PETITE ENFANCE
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**RAPPORT FINAL:
RAPPORT D'ACCOMPAGNEMENT**

TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1	CONCEPT DE LA CASE DES TOUTS-PETITS.....	III-1
1.1	<i>Une approche multi-sectorielle.....</i>	III-1
1.2	Plan guidé par la recherche de la sécurité, un usage polyvalent et sanitaire.....	III-1
1.3	Participation communautaire active.....	III-2
1.4	Viabilité reposant sur des efforts personnels dans un contexte de collaboration avec les bailleurs et le service regional.....	III-2
CHAPITRE 2	CHOIX ET CONCEPTION DU PROJET PILOTE	III-4
2.1	Objectifs du Projet Pilote	III-4
2.2	Choix des sites proposes	III-4
2.2.1	Méthode de selection	III-4
2.2.2	Critères de sélection et evaluation	III-6
2.2.3	Sites proposes	III-7
2.3	Ateliers et sensibilisation.....	III-10
2.3.1	Ateliers organizes.....	III-10
2.3.2	Déroulement et résultats de la sensibilisation	III-11
2.4	Mise en place des organes de mise en œuvre et recrutement du personnel	III-12

2.4.1	Comité de Supervision et Comité de Gestion de la CTP	III-12
2.4.2	Structures des coûts de fonctionnement	III-16
2.4.3	Recrutement du personnel exécutant	III-19
2.4.4	Inscriptions des enfants au niveau de la CTP	III-20
2.4.5	Facteurs déterminants pour la viabilité de la mise en œuvre de la CTP	III-21
2.5	Curriculum propose	III-22
2.5.1	Concept propose	III-22
2.5.2	Contenu du programme	III-23
2.6	Elaboration du matériel de formation	III-26
2.6.1	Manuel de fonctionnement	III-26
2.6.2	Manuel technique	III-27
2.6.3	Exemple de jeux	III-28
2.7	Formation des animateurs polyvalents et mères assistants	III-29
2.7.1	Cible	III-29
2.7.2	Méthode et contenu de la formation	III-29
2.7.3	Formations effectuées et devant être effectuées	III-30
2.8	Préparation du micro-projets	III-31
2.8.1	Objectifs et acteurs	III-31
2.8.2	Dispositif de mise en œuvre et réglementation	III-31
2.8.3	Sélection des micro-projets proposes	III-32
2.8.4	Dispositions préparatoires	III-33
2.9	Constructions réalisées dans le cadre du Projet Pilote	III-34
2.9.1	Plan du site de la CTP	III-34
2.9.2	Modification du modèle architectural initial	III-35
2.9.3	Appel d'offres et sélection des entrepreneurs	III-41
2.9.4	Préparatifs pour le démarrage des travaux de construction	III-42
2.9.5	Acquisition de mobilier et d'équipements	III-42
2.9.6	Programme de construction	III-44
CHAPITRE 3	FONCTIONNEMENT DE LA CTP ET MONITORING.....	III-45
3.1	Fonctionnement de la CTP	III-45
3.1.1	Construction des CTP	III-45
3.1.2	Ouverture et mise en service des CTP	III-45
3.1.3	Monitoring et fonctionnement du Ciné-bus	III-46
3.2	Objectifs et méthode de monitoring	III-46
3.2.1	Monitoring	III-46

3.2.2	Rubriques du monitoring.....	III-47
3.2.3	Objectifs visés à travers le Ciné-bus.....	III-47
3.2.4	Contenus du Ciné-bus.....	III-47
3.2.5	Méthode de monitoring.....	III-48
3.3	Contents et calendrier de monitoring.....	III-48
3.3.1	L'Etude de Base(Oct.2002.....	III-48
3.3.2	Suivi du fonctionnement de la CTP(mensuel.....	III-49
3.3.3	Interview auprès des enfants/parents et évaluation des animateurs polyvalents(bimensuel).....	III-50
3.3.4	Etude d'Impact et evaluation.....	III-50
3.3.5	Calendrier de mise en œuvre du monitoring.....	III-51
3.3.6	Fonctionnement et programme du Ciné-bus.....	III-51
3.4	La formation supplémentaire.....	III-51
3.4.1	Objectif de la formation.....	III-51
3.4.2	Contenus de la formation.....	III-52
3.4.3	Approche communautaire et fonctions du comité de gestion de la CTP.....	III-53
3.4.4	Confection de matériels didactiques d'éducation préscolaire.....	III-54
3.4.5	Santé et nutrition.....	III-54
3.4.6	Education de la petite enfance.....	III-55
3.4.7	Education à l'environnement.....	III-56
3.5	Réunion d'échange entre les personnels de la CTP.....	III-56
3.5.1	Objectifs de la reunion.....	III-57
3.5.2	Principaux problèmes et amélioration proposée.....	III-57
3.6	Résultats des étude de suivi mensuel et trimestriel.....	III-61
3.6.1	La première année de fonctionnement.....	III-61
3.6.2	Calendrier du monitoring et fonctionnement du Ciné-bus.....	III-61
3.6.3	Fonctionnement et gestion des CTP dans la première année.....	III-63
3.6.4	Situation financière des CTP dans la première année.....	III-74
3.6.5	Organes de Gestion.....	III-79
3.6.6	La deuxième année de fonctionnement.....	III-81
3.7	Résultats de l'Etude d'Impact.....	III-90
3.7.1	Objectifs.....	III-90
3.7.2	Méthode de sondage.....	III-90
3.7.3	Résultats et analyse.....	III-92

3.8	Evaluation globale	III-131
3.8.1	Imapacts de la CTP.....	III-131
3.8.2	Viabilité de la CTP.....	III-134
3.8.3	Collaboration avec les écoles élémentaires et structures de santé voisines	III-136

Liste des tableaux

Tableau 3.2.1	Comparaison des sites du projet pilote	III-7
Tableau 3.2.2	Localisation des sites pilotes.....	III-8
Tableau 3.2.3	Population des sites pilotes	III-8
Tableau 3.2.4	Représentativité des groupes ethniques dans les sites pilotes (%).....	III-8
Tableau 3.2.5	Situation de l'emploi des chefs de ménages des sites pilotes (%).....	III-9
Tableau 3.2.6	Infrastructures scolaires, sanitaires et hydrauliques dans les sites proposés	III-9
Tableau 3.2.7	Structure des droits exigibles par la CTP.....	III-18
Tableau 3.2.8	Coût estimatif de fonctionnement de la CTP	III-18
Tableau 3.2.9	Solde des revenus et dépenses des CTP.....	III-19
Tableau 3.2.10	Critères de sélection et fonctions du personnel de la CTP.....	III-20
Tableau 3.2.11	Liste des inscriptions de la CTP	III-21
Tableau 3.2.12	Contenu du programme de formation.....	III-30
Tableau 3.2.13	Ordre de préférence par rapport aux projets proposés.....	III-33
Tableau 3.2.14	Matériels destinés au différentes activités	III-33
Tableau 3.2.15	Liste des mobiliers et équipements.....	III-43
Tableau 3.3.1	Calendrier de mise en œuvre du monitoring.....	III-51
Tableau 3.3.2	Contenus de la formation complémentaire	III-52
Tableau 3.3.3	Calendrier de mise en œuvre de la CTP pour la première année	III-61
Tableau 3.3.4	Récapitulatif des résultats issus du fonctionnement du ciné-bus (mars- oct. 2003)	III-62
Tableau 3.3.5	Elaboration de plans d'orientation au mois de juillet 2003	III-67
Tableau 3.3.6	Plan d'orientation annuel et mensuel de la CTP de Touba Kaolack.....	III-68
Tableau 3.3.7	Planning hebdomadaire de la CTP de Touba Kaolack.....	III-69
Tableau 3.3.8	Récapitulatif de la situation des micro-projets.....	III-72
Tableau 3.3.9	Situation financière des CTP durant la première année de fonctionnement	III-75
Tableau 3.3.10	Taux de couverture des dépenses par les recettes.....	III-75
Tableau 3.3.11	Taux de couverture des dépenses annuelles par les recettes mensuelle stotales	III-76
Tableau 3.3.12	Taux de couverture des dépenses par les recettes issues des	

	redevances mensuelles.....	III-76
Tableau 3.3.13	Taux de couverture des dépenses par l'entièreté des redevances mensuelles.....	III-77
Tableau 3.3.14	Taux de recouvrement des droits d'inscription et de scolarité.....	III-77
Tableau 3.3.15	Effectifs de la deuxième année.....	III-81
Tableau 3.3.16	Droits d'inscription /Droits de scolarité.....	III-82
Tableau 3.3.17	Situation financière de la CTP pour la seconde année (octobre 2003-avril 2004).....	III-85
Tableau 3.3.18	Taux de couverture des dépenses totales par les recettes totales en FCFA.....	III-86
Tableau 3.3.19	Taux de couverture des dépenses mensuelles totales par les recettes mensuelles totales.....	III-86
Tableau 3.3.20	Taux de couverture des dépenses totales par les recettes issues exclusivement droits de scolarité.....	III-87
Tableau 3.3.21	Taux de couverture des dépenses totales par les recettes attendues exclusivement des droits de scolarité.....	III-87
Tableau 3.3.22	Taux de recouvrement des droits d'inscription et des droits de scolarité.....	III-88
Tableau 3.3.23	Fonctionnement du Ciné-bus.....	III-90
Tableau 3.3.24	Calendrier détaillé.....	III-91
Tableau 3.3.25	Echantillon ciblé par l'Etude.....	III-91

Liste des figures

Figure 3.1.1	Concept de la CTP.....	III-3
Figure 3.2.1	Site de Touba Kaolack.....	III-36
Figure 3.2.2	Site de Sagna.....	III-37
Figure 3.2.3	Site de Camp Navétane.....	III-38
Figure 3.2.4	Site de Sintiou Malème.....	III-39
Figure 3.2.5	Site Typical Floor.....	III-40
Figure 3.2.6	Site Typical Floor (Sagna).....	III-41
Figure 3.2.7	Programme de construction prévu.....	III-44
Figure 3.3.1	Effectifs de Touba Kaolack.....	III-64
Figure 3.3.2	Effectifs de Sagna.....	III-64
Figure 3.3.3	Effectifs de Camp Navétane.....	III-65
Figure 3.3.4	Effectifs de Sinthiou Malème.....	III-65

CHAPITRE 1 CONCEPT DE LA CASE DES TOUTS-PETITS

Le concept de la Case des Tout-Petits (CTP) avait été introduit par le Président de la république du Sénégal pour faire du développement de la petite enfance l'une des priorités extrêmes de la politique nationale. Pour promouvoir le développement de la petite enfance à travers la construction et l'opération des Cases des Tout-Petits, un nouveau ministère, le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance fut créé en 2001. L'Etude pour l'Amélioration de l'Environnement de la Petite Enfance menée par la JICA a démarré en décembre 2001, en réponse à la requête du Gouvernement, relativement à la promotion de cette politique. Les concepts de base de la CTP, mis en oeuvre dans le cadre de cette étude sont récapitulés ci-dessous.

1.1 Une approche multi-sectorielle

Pour le développement de la petite enfance, une approche intégrée doit être mise en oeuvre en mettant l'accent sur l'éducation, la santé et la nutrition. En plus de l'éducation préscolaire au niveau de la CTP, la santé et la nutrition des mères et de leurs enfants sont aussi des thèmes importants. En vue de l'atteinte de ces objectifs, le contenu de l'étude a été revu et le matériel nécessaire pour la formation des animateurs en santé et nutrition mis en place par le personnel de contrepartie en collaboration avec les autres ministères, le MSPHP et MFDSSN. En réalité les mères des enfants de la CTP ont été invitées à un cours adressé aux mères, où des recommandations sur la santé de la mère et de l'enfant sont faites par le personnel du dispensaire ou du poste de santé de la localité. Des vidéogrammes sur la vaccination ou la prise en charge sanitaire ont également été présentés à la communauté à travers les projections du ciné-bus.

En vue de l'atteinte de l'objectif d'approche multi-sectorielle, la collaboration avec les écoles élémentaires et les dispensaires du voisinage, porteurs de connaissance techniques et d'assistance pratique, est favorisée.

1.2 Plan guidé par la recherche de la sécurité, un usage polyvalent et sanitaire

Le plan architectural de la CTP avait été conçu à l'issue des discussions avec les homologues et après examen de ceux qui existaient alors. Le plan adopté était constitué de deux bâtiments, notamment le bâtiment hexagonal abritant les salles de classe et la salle des maîtres et le bâtiment rectangulaire abritant la salle polyvalente et l'infirmierie. La sécurité des enfants a été bien prise en compte, dans la conception de la rampe d'accès et des fenêtres, alors que les sanitaires ont été placés loin des salles de classe.

Ce qui fait la particularité de la CTP, c'est la mise en place d'une salle polyvalente pour abriter la classe des mères et l'espace réservé aux enfants de 0 à 2 ans mais également les activités communautaires.

1.3 Participation communautaire active

La mise en oeuvre de la CTP est censée se faire avec la collaboration intense de la communauté, depuis sa planification jusqu'à sa mise en fonctionnement, en passant par sa construction. En particulier, dès la phase de mise en fonctionnement, la totalité des responsabilités est transférée à la communauté de base.

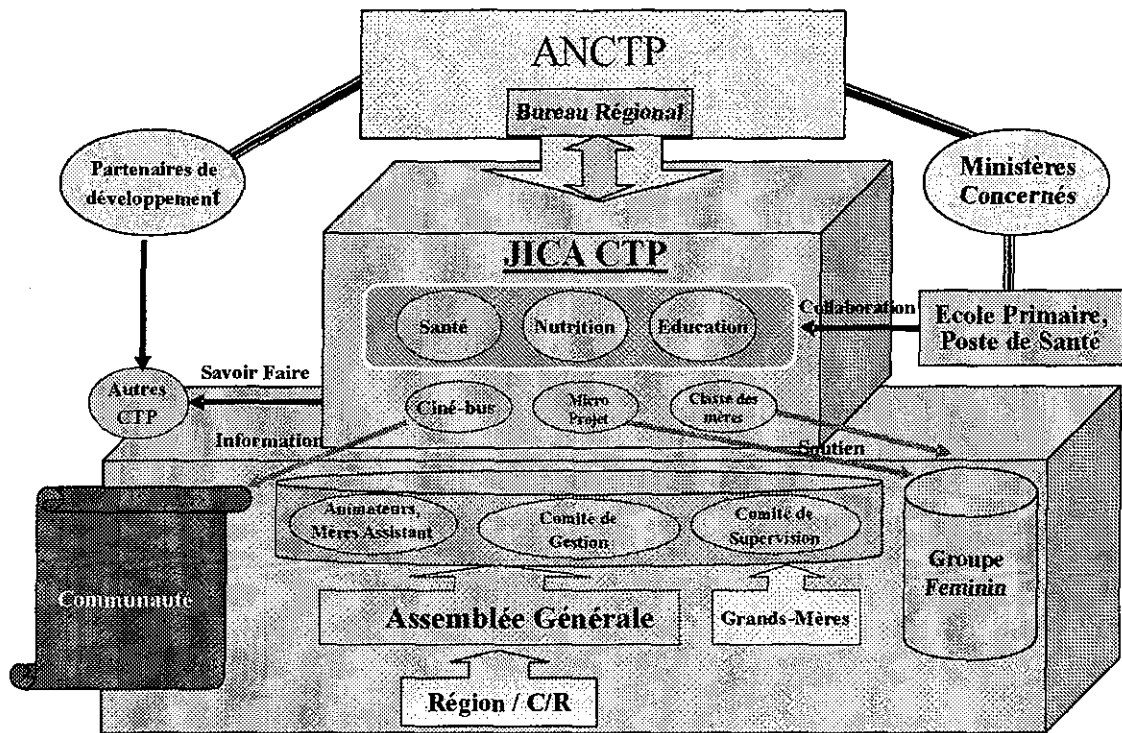
Pour la supervision du fonctionnement et de la gestion de la CTP, le Comité de Supervision et le Comité de Gestion avaient été mis en place respectivement avec l'implication des leaders communautaires et des personnes ressources. Les animateurs et mères assistantes de la CTP, avaient également été recrutés au sein de la communauté. Après avoir bénéficié de la formation organisée par l'Etat, les animateurs et les mères assistantes font fonctionner la CTP sous le contrôle du Comité de Gestion.

Les grands-mères et grands-pères issus de la communauté ont également été sollicités pour venir en appoint aux animateurs et mères assistant et enseigner la culture traditionnelle. Un autre type de participation communautaire s'est opéré à travers le Micro-projet. Différents Micro-projets ont été initiés par la communauté, autour de la CTP, dans le but de créer des revenus pour soutenir le fonctionnement de la CTP.

1.4 Viabilité reposant sur des efforts personnels dans un contexte de collaboration avec les bailleurs et le service régional.

La construction de la CTP a été réalisée sous la conduite de l'Etat. Après la construction, la responsabilité du fonctionnement et l'entretien de la CTP revient généralement à la communauté. La viabilité financière de la CTP repose au premier plan sur les droits d'inscription et les droits de scolarité recouverts auprès des parents des enfants. Les recettes issues du Micro-projet sont considérées comme des revenus subsidiaires destinés à renforcer davantage la viabilité de la CTP et promouvoir d'activités créatrices de revenus, notamment séance de lutte, soirée dansante. La collaboration avec d'autres bailleurs comme l'UNICEF et l'UNESCO participe également de la viabilité de la CTP, au même titre que les subventions spéciales accordées par les autorités régionales ou communautaires.

Figure 3.1.1 Concept de la CTP



CHAPITRE 2 CHOIX ET CONCEPTION DU PROJET PILOTE

2.1 Objectifs du Projet Pilote

Bien que plusieurs Cases des Tout-petits soient présentement mis en oeuvre par le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des organismes internationaux, l'implication des populations locales dans le fonctionnement de la Case des Tout-petits participation a été l'innovation de ce projet. La JICA Study Team prévoit un projet pilote correspondant à la construction et la mise en oeuvre de quatre Cases des Tout-petits, deux à Kaolack et deux autres à Tambacounda.

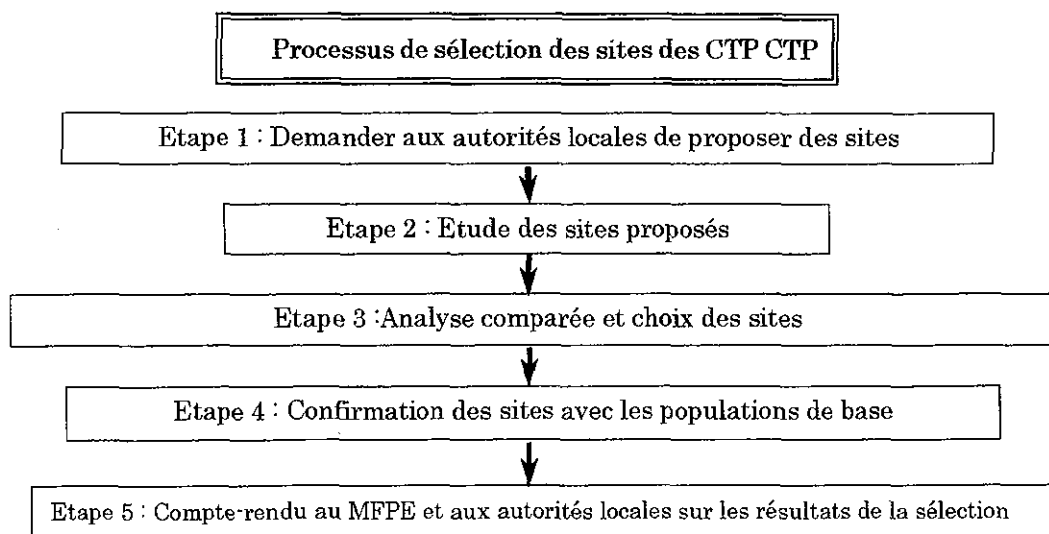
Les objectifs essentiels du projet pilote sont récapitulés ci-dessous:

- (1) Préciser les critères Guidant le choix des sites des CTP
- (2) Mettre en place un dispositif de mise en oeuvre impliquant les populations de base
- (3) Mettre en place un dispositif de formation des personnels des Cases des Tout-petits
- (4) Administrer et suivre/évaluer les Cases des Tout-petits

2.2 Choix des sites proposés

2.2.1 Méthode de sélection

Le processus de sélection des sites est présenté ci-dessous. Dans la sélection il a été nécessaire de collaborer avec l'administration locale car cela est nécessaire au stade de collecte d'information relatives à la disponibilité des terrains et aux activités des groupement locaux.



Les aspects saillants du processus de sélection sont expliqués ci-dessous :

(1) Mise à disposition des terrains

Les zones urbaines et rurales n'ont pas les mêmes procédures d'attribution des sites pour la de construction des CTP.

1) Zones urbaines

Lors de l'acquisition des sites proposés pour la construction des CTP en milieu urbain, il faut d'abord expliquer l'ouvrage au gouverneur et au préfet de la localité pour obtenir une autorisation. Ensuite s'adresser au service de l'URBANISME ou du CADASTRE, qui régissent la gestion foncière. Ils nous présentent plusieurs sites. Le nombre de sites proposés est réduit à un ou deux après les études de site.

2) Zones rurales

Lors de l'acquisition des sites proposés pour la construction des CTP en milieu rural il faut d'abord présenter l'ouvrage au chef de village et au chef de C/R (Communauté Rurale)¹, aussi bien qu'au gouverneur et au préfet.

Avant de rencontrer les autorités concernées, la Mission a choisi par anticipation des villages dont les comités de forage fonctionnent bien, grâce aux informations fournies par les Brigades relativement aux activités des associations villageoises.

Ensuite, la Mission a visité les villages proposée et a choisi les sites en se basant sur les critères de l'accessibilité, de l'état des infrastructures et en concertation avec les populations locales.

(2) Collecte des informations relatives aux activités des groupes communautaires.

1) Zones urbaines

Le C/R est une structure qui détient la plupart des informations relatives aux activités des groupements locaux en milieu urbain. Les activités du C/R sont présentées comme suit. Etant donné qu'ils sont bien au fait des activités menées au niveau local, ils peuvent évaluer les performances de chaque groupe.

Les indicateurs relatives à la bonne performance des associations sont énumérées ci-dessous :

¹ La communauté rurale constitue l'autorité locale financièrement autonome. Elle est formée d'un certain nombre de villages situés dans la même localité, unis par la solidarité issue du voisinage.

- Existence d'un bon leadership ;
- Viabilité des activités
- Définition claire du rôle de chaque membre
- Réunions fréquentes (Tenue régulière de réunions : Fréquence)
- Activités bien connues
- Bonne réputation

2) Zones rurales

Il n'y a pas eu de problème concernant l'affectation des terrains en zone rural. L'accent est mis sur les activités locales.

Dans cette étude, la JICA Study Team a considéré la C/R comme une unité administrative du Sénégal, constituée de plusieurs villages.

La JICA Study Team a listé l'ensemble des villages, importants et moins importants, afin de pouvoir comparé les sites pilotes modèle en zone rurale.

La Communauté Rurale est dotée d'une unité administrative appelé Délégation Spéciale dont les membres sont informés des activités menées au niveau local. Cependant, il est difficile pour les CR d'évaluer les performances des Délégations Spéciale. Pour cette étude, la Mission s'est basée sur les informations disponibles au niveau des brigades relevant du Ministère des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique.

2.2.2 Critères de sélection et évaluation

A la suite d'une concertation avec les MFPE, les critères suivant ont été retenus pour la sélection des sites :

CRITERES RETENUS POUR LA SELECTION DES SITES DES CASES DES TOUT- PETITS

- 1 - Infrastructures:
 - Approvisionnement en eau (forage, puits...)
 - Centre de santé et/ou case de santé
 - Existence d'une école primaire
- 2 - Implication locale
 - Présence d'une association dynamique ayant au moins 2 à 3 ans d'expérience
 - Acceptation de la CTP par la majorité de la population locale
 - Nombre d'enfants en âge préscolaire (6 ans)
- 3 - Accessibilité géographique (route praticable en toute saison)
- 4 - Mise à disposition de terrain et emplacement du site
 - Disponibilité d'un terrain public
 - Disponibilité d'un terrain de 1.000 m² ou plus, ne faisant l'objet d'aucun litige ni risque inondation.
 - Absence d'institutions préscolaires (institution préscolaire public et privées concurrente)

La sélection des quatre sites proposés pour le projet pilote s'est faite sur la base des critères ci-dessus et les quatre sites suivants ont été sélectionnés conformément au tableau 3.2.1 :

Tableau 3.2.1 Comparaison des sites du projet pilote

a) Zone urbaine de Kaolack

	Critères de Sélection	Bongré-Kaolack	Kasnack	Bongré	Parcelles Assanies	Touba Kaolack	Thiofak
1	Infrastructure	5	5	5	5	5	5
2	Mouvement Associatifs Locaux	3	3	3	3	5	3
3	Accès & Emplacement	5	5	3	3	3	3
4	Localisation	1	5	1	1	5	1

b) Zone rurale de Kaolack

	Critères de Sélection	Darou Minam II	Sagna
1	Infrastructure	3	3
2	Mouvement Associatifs Locaux	5	5
3	Accès & Emplacement	1	5
4	Localisation	5	5

c) Zone urbaine de Tambacounda

	Critères de Sélection	Liberté (1)	Liberté (2)	Médina Couva	Camp Navétane
1	Infrastructure	5	5	5	5
2	Mouvement Associatifs Locaux	3	3	3	5
3	Accès & Emplacement	5	5	5	5
4	Localisation	1	1	5	5

d) Zone Rurale de Tambacounda

	Critères de Sélection	Diaglèsine	Darou Ndiawène	Keur Daouda	Sinthiou Malème
1	Infrastructure	3	3	3	3
2	Mouvement Associatifs Locaux	5	5	5	5
3	Accès & Emplacement	1	1	1	5
4	Localisation	5	5	5	5

Note : Infrastructure : Approvisionnement en eau, Ecole primaire, infrastructures électrique et médicales
Localisation du Site : Environnement, Taille/Forme et Appartenance
Evaluation : Bon (5), Modéré (3), Mauvais (1)

2.2.3 Sites proposés

La situation générale des sites proposés est présentée ci-dessous. Le profil socio-économique des sites est décrit en détail dans le rapport d'enquête sur les cadre de vie des enfants.

(1) Localisation

Ce tableau indique l'emplacement des sites proposés. Touba Kaolack et Sagna sont dans la région de Kaolack, alors que Camp Navétane et Sinthiou Malème sont dans la région de Tambacounda. Touba Kaolack et Camp Navétane sont en zone urbaine, alors que

Sagna et Sinthiou Malème sont en zone rural. Sagna se situe à 18km de Kaffrine et Sinthiou Malème à 25km de la ville de Tambacounda.

Tableau 3.2.2 Localisation des sites pilotes

Site Pilote (circonscription administrative)	Région	Urbain / Rural	Distance par rapport à la ville la plus proche
Touba Kaolack (commune)	Kaolack	Zone urbaine	Kaolack ville
Sagna (village)	Kaolack	Zone rurale	Kaffrine (18km)
Camp Navétane (commune)	Tambacounda	Zone urbaine	Tamba- ville
Sinthiou Malème (village)	Tambacounda	Zone rurale	Tamba- ville (25km)

Source: JICA Study Team

(2) Population

La structure démographique des sites est indiquée dans le tableau ci-dessous. La population totale des sites urbains est supérieure en nombre à celle des sites ruraux. La population de Touba Kaolack est de 4.876 habitants et celle de Camp Navétane 9.530. Pour la zone rurale, la population totale de Sinthiou Malème qui est de 3.000 habitants est beaucoup plus grande que celle de Sagna qui n'est que de 675 habitants.

Tableau 3.2.3 Population des sites pilotes

Site Pilote	Total Population	Male	Female
Touba Kaolack	4 876	2 290	2 586
Sagna	675	344	330
Camp Navétane	9 530	4 927	4 603
Sinthiou Malème	3 000	1 785	1 215

* la concession regroupe plusieurs ménages apparentés au sein d'un même site.

Source: JICA Study Team

Comme l'indique le tableau ci-dessous, la configuration des groupes ethniques varie d'un site à l'autre. Les Wolof sont majoritaires dans les sites de la région de Kaolack. Les configurations sont plus compliquées dans les sites de Tambacounda. Les Poulars et Mandingues sont les principaux groupes ethniques de Camp Navétane. Mais les Poulars sont majoritaires à Sinthiou Malème.

Tableau 3.2.4 Représentativité des groupes ethniques dans les sites pilotes (%)

Site Pilote	Wolof	Poular	Sérère	Mandingue	Sarakholé	Diola	Autres	Total
Touba Kaolack	58,3	18,3	16,7	1,7	-	-	5,0	100
Sagna	90,0	3,3	1,7	-	-	-	5,0	100
Camp Navétane	11,7	35,0	5,0	28,3	5,0	5,0	15,0	100
Sinthiou Malème	18,3	56,7	1,7	6,7	10,0	-	6,7	100

Source: JICA Study Team

(3) Structure de l'emploi

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les chefs de ménages en milieu urbain ont plus d'opportunités d'obtenir un emploi rémunéré que ceux qui vivent dans les zones rurales. Il y a 21% de salariés à Touba Kaolack et 36% à Camp Navétane. L'agriculture est par contre la principale activité en milieu rural. Environ deux tiers des ménages de Sagna et un tiers de ceux de Sinthou Malème dépendent de l'agriculture pour assurer leur repas quotidiens et leurs liquidités. Le petit commerce est aussi une des principales formes de travail à Sinthou Malème. Le taux de chômage des chefs de ménages est inférieur à 5% dans tous les sites.

Tableau 3.2.5 Situation de l'emploi des chefs de ménages des sites pilotes (%)

Pilot Site	agriculteur Pêcheur	Salarié	Artisan	Marchand Ambulant	Autres Non-réponse	Sans emploi	Total
Touba Kaolack	6,7	21,7	13,3	13,3	40,0	5,0	100
Sagna	68,0	4,5	1,5	6,1	16,7	3,0	100
Camp Navétane	5,0	36,7	1,7	18,3	36,7	1,7	100
Sinthou Malème	30,8	1,5	6,2	32,3	27,7	1,5	100

Source: JICA Study Team

(4) Infrastructures sociales

Le tableau ci-dessous indique l'état des infrastructures relatives au développement de la petite enfance dans les sites. Tous les sites disposent au moins d'une école primaire. Seul Sinthou Malème dispose d'un poste de santé. Un poste de santé est en cours de construction à Touba Kaolack et Camp Navétane. La construction d'une structure de santé n'est pas encore prévue à Sagna. Tous les sites sont équipés en infrastructures d'eau potable telles que les robinets, les bornes fontaines publiques ainsi que les puits.

Tableau 3.2.6 Infrastructures scolaires, sanitaires et hydrauliques dans les sites proposés

Site Pilote	Education	Santé	Adduction d'eau
Touba Kaolack	Ecole primaire (2)	Poste de santé en construction	Eau potable disponible
Sagna	Ecole primaire (1)	Aucun	Eau potable disponible
Camp Navetane	Ecole primaire (2)	Poste de santé en construction	Eau potable disponible
Sinthou Malème	Ecole primaire (1)	Poste de santé	Eau potable disponible

Source: JICA Study Team

(5) Caractéristiques et prévisions pour chaque site

Les caractéristiques et l'emplacement de chaque site se présentent de la façon suivante:

- Dans les sites ruraux, la JICA Study Team a porté son choix sur l'un des villages de la Commune/Urbaine de Kaolack (Sagna), tandis qu'un chef-lieu de C/R a été choisi dans celle de Tambacounda (Sinthiou). En comparant ces deux sites, la JICA Study Team a étudié l'influence induite par la différence sur le plan de la taille des communautés.
- Sagna est le seul site à ne pas être doté de structure médicale. La JICA Study Team a alors décidé d'y implanter la CTP dont l'un des volets porte sur la prise en charge sanitaire.
- Par contre, à travers le choix du site urbain de Tambacounda (Camp Navétane) la JICA Study Team entend trouver un modèle pour l'implication des groupes handicapés.
- Le site urbain typique a été choisi dans la région de Kaolack (Touba Kaolack), dans la moyenne banlieue de la ville.

2.3 Ateliers et sensibilisation

2.3.1 Ateliers organisés

(1) Objectif

- Première session du 14 au 18 février:
- Deuxième session du 28 février au 4 mars

Les objectifs visés à travers la tenue des ateliers sont récapitulés ci-dessous :

- Explication des missions de la CTP aux populations locales
- Explication relative aux droits exigibles (premier atelier) et confirmation de la bonne compréhension de la structure de ces droits par ces derniers (second atelier)
- Requête à la tenue de discussion sur la CTP (premier atelier) et confirmation des résultats de ces discussions (second atelier)
- Débats sur la CTP

Au cours de ces ateliers, la Mission a présenté aussi les documents régissant l'organisation et le personnel de la CTP et a collecté des informations relatives aux points ci-dessous.

- Désignation des membres du Comité de gestion de la CTP
- Désignation des personnels communautaire de la CTP
- Définition du nombre de cohortes d'enfants qui fréquentent la CT
- Définition du mode de participation éventuelle du village à la construction de la CTP
- Confirmation du résultat de la conférence sur le micro projet

2.3.2 Déroulement et résultats de la sensibilisation

(1) Déroulement

Les actions suivantes doivent être menées au niveau des sites sélectionnés.

A chaque étape, les actions devant être menées ne doivent pas être imposé par le gouvernement, mais décidé de concert avec la population locale et la flexibilité doit être de rigueur. Le choix du personnel et d'un curriculum adéquat doit se faire sur la base des besoins et préoccupations exprimés par les populations en tenant compte des différences qui existent entre les populations urbaines et rurales.

L'objectif de cette étape est d'expliquer clairement aux populations le rôle d'une CTP, le partage des coûts entre le gouvernement, le projet et la population locale, puis d'obtenir le consentement de cette population.

Il ne serait donc pas approprié de présenter une CTP comme un établissement d'enseignement pour les enfants en âge de fréquenter le préscolaire. En zone rurale plus particulièrement, il est tout à fait possible que les populations n'acceptent pas de payer les frais parce que le fait que leurs enfants aillent à l'école primaire leur pose déjà des problèmes. Par conséquent, nous devons recourir à une autre approche raisonnable. La Mission leur expliquera clairement qu'elles laisseront à la CTP lorsqu'elles sont occupées le matin, et que les activités de la CTP comprennent aussi des micro projets, à titre expérimentale.

La JICA Study Team s'est servi de boîtes à images pour présenter le projet et a confectionné un manuel de manière à ce que chacune de ses feuilles contienne une histoire en image ainsi que les commentaires requis.

Cette méthode de sensibilisation consiste en un dialogue à travers des séances de questions et réponses. La JICA Study Team a fait preuve de disponibilité en écoutant les animateurs et les populations pour recueillir leurs opinions.

Les ateliers ont aussi été enregistrés sur des bandes vidéo qui feront l'objet d'un montage afin d'être utilisées comme matériel pédagogique.

(2) Résultats

On peut affirmer que les ateliers ont permis aux populations de mieux comprendre la CTP.

Tous les quatre sites ont donné la liste de leurs représentants choisis ainsi que celle des enfants. Ils ont aussi donné leur opinion concernant leur mode de participation à la construction, les frais des enfants et les micro projets.

La JICA Study Team leur a aussi recommandé de modifier le contenu des documents qui leur ont été soumis à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire.

Lorsque ces documents sont soumis une importance particulière est accordée aux conditions de vie, au genre et à la représentativité des groupes ethniques.

Par rapport au micro projet et aux droits exigibles pour les enfants, aucune décision n'a encore été prise.

2.4 Mise en place des organes de mise en œuvre et recrutement du personnel

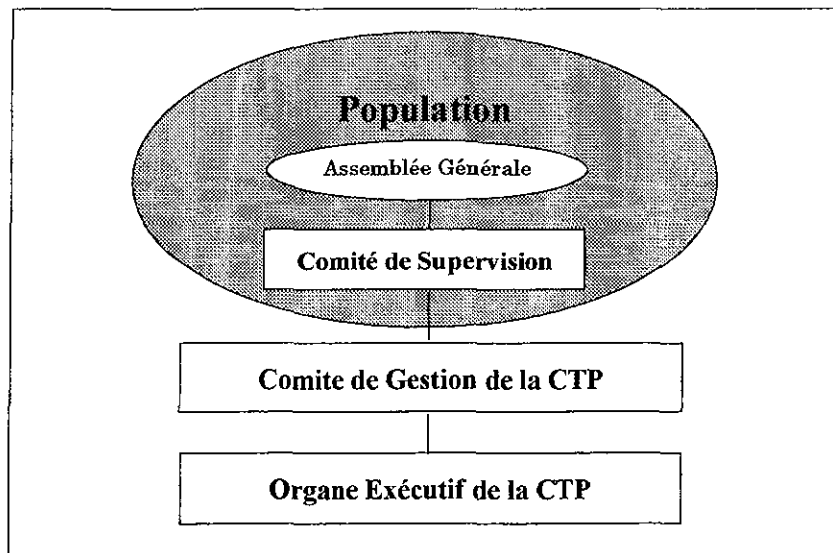
2.4.1 Comité de Supervision et Comité de Gestion de la CTP

Pour le développement durable de la Case des Tout-petits, il faudrait nécessairement mettre en place un certain nombre d'organes. Si en particulier, l'on tient compte de la situation financière de l'Etat sénégalais, mis à part l'investissement initial, le coût de fonctionnement de la Case des Tout-petits devrait être en grande partie supporté par les populations à la base. La prévalence d'une relation étroite entre la Case des Tout-petits et les communautés à la base sera un facteur déterminant dans la gestion durable de l'infrastructure.

A cet effet, la JICA Study Team propose la mise en place des organes présentés ci-dessous, qui en leur qualité de structures de base se chargeront du fonctionnement de la Case des Tout-petits. Il s'agit :

- Du Comité de Supervision (C/S);
- Du Comité de Gestion (C/G);
- De l'Organe Exécutif (Equipe pédagogique)

La structure globale de l'organe de mise en oeuvre est présentée ci-dessous. L'organe exécutif de la Case de Tout-petits comprend les animateurs polyvalents, les mères assistantes et quelques agents bénévoles. Pour la gestion de la case des tout-petits, un comité de gestion est mis en place. Le comité de supervision veille au bon fonctionnement de la CTP et assure la coordination entre la CTP et la population de base.



(1) Le Comité de Supervision (C/S)

Le Comité de Supervision est composé des représentants de différents village/quartier. Comme indiqué plus haut, le rôle principal de ce Comité est de superviser la gestion globale de la CTP, et d'assurer la coordination nécessaire en vue du succès de la mise en oeuvre des activités de la CTP. L'Assemblée Générale regroupe les habitants du village/quartier où est implantée la case. Le Comité de supervision élabore le programme d'activités de la CTP qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale qui par ailleurs délibère sur le rapport d'activités, le fonctionnement et la situation financière de la CTP. Le bilan financier de l'exercice précédant ainsi que le budget pour l'exercice suivant doivent être approuvés par l'Assemblée Générale. Le Comité de Supervision se réunit en principe une fois tous les trois mois et comprend quinze (15) membres (voir liste ci-dessous):

- Le chef du village ou du quartier;
- Des représentantes des organisations féminines;
- Des représentants de la jeunesse du village ou du quartier;

- Des représentants des élus locaux résidant dans le village ou le quartier (conseillers ruraux ou municipaux);
- Des représentants des notables du village ou du quartier;
- Des représentants des groupes socioprofessionnels (artisans, chauffeurs, commerçants);
- Le Directeur de l'école primaire;
- L'infirmier chef du poste de santé;

La JICA Study Team a suggéré que le genre et la représentativité de chaque groupe ethnique soient pris en compte dans la sélection des membres cités ci-dessus.

(2) Le Comité de Gestion (C/G)

C'est l'organe de gestion de la CTP et ses membres sont choisis au sein la population locale. La fonction du Comité de Gestion est d'assurer la gestion opérationnelle et financière de la CTP et de rendre compte à la population locale à travers l'Assemblée Générale et le Comité de Supervision. Etant donné le rôle prépondérant qu'il doit jouer au sein de la CTP, le Comité de Gestion est assujéti à un règlement intérieur qui fixe les rôles devant être assurés par chaque membre du Comité. Il est proposé que les outils de la comptabilité ainsi que ceux relatifs à la réglementation soient examinés et modifiés à travers la mise en œuvre effectives des activités de la CTP.

Au regard des similitudes entre les Comités de Gestion des Forages, des GPF et autres organisations communautaires, et ceux de la CTP, les populations locales ne devraient pas avoir des difficultés par rapport au système ainsi proposé.

Le Comité de Gestion qui se réunit en principe une fois par mois, est renouvelable tous les deux ans et comprend :

- Un (e) Président(e);
- Un (e) Vice Président(e) ;
- Un(e) Secrétaire Général(e) ;
- Un(e) Secrétaire Adjoint(e);
- Un(e) Trésorier(e) ;
- Un(e) Trésorier Adjoint(e) ;

(3) Considérations guidant la sélection des membres des organes de la CTP

Les aspects suivants devraient être pris en compte pour traduire dans les faits les objectifs visés. Il s'agit :

1) Aspects genres

Les populations ciblées par ce projet sont les enfants âgés de 0 à 6 ans. Par conséquent, les mères doivent jouer un rôle important dans le système et leurs opinions doivent être prises en compte. Pour cette raison, le pourcentage de femmes impliquées a été fixé à plus de 50%.

La liste des membres des comités composés dans les différents sites devant abriter la CTP semble indiquer que cette option est pertinente.

2) Groupes ethniques

Compte tenu de la diversité des groupes ethniques au sein des comités mis en place dans les différents sites, il est apparu important de veiller à l'équilibre de leur représentativité dans les organes de la CTP. Ainsi, à Shinthiou Malème, village situé dans la zone rurale de Tambacounda, une composition minutieuse a été adoptée, du fait de la complexité ethnique qui y prévaut, en témoigne la liste des membres choisis.

3) Au niveau des Générations

Un conflit de génération entre les membres du comité et les parents des élèves de la CTP pourrait entraver le fonctionnement de cette dernière. Ainsi a-t-il été retenu de veiller à une bonne composition pour préserver un certain équilibre social.

(4) Formation du Comité de Gestion

1) Supports de formation

Un guide de Fonctionnement du Comité de Gestion a été élaboré pour une bonne administration comité. Il sera mis à profit par les agents du Ministère de la Famille et de la Petite Enfance qui pourront procéder ainsi à une formation des membres du comité.

En outre, les supports didactiques ont été élaborés pour aider les membres du C/G et les agents du Ministère de la Famille et de la Petite Enfance dans leur lieu de travail. Dans ce cadre, une vidéo a été également réalisée pour faciliter l'apprentissage des membres du C/G.

Les manuels destinés aux populations (guide de Fonctionnement du Comité de Pilotage de la CTP, outils de gestion, etc.) ont été traduits non seulement en Anglais mais également en Wolof et en Pulaar.

2) Formation et programmation

Une réunion préparatoire pour la formation du Comité de Gestion de la CTP a été organisée dans chaque site et a porté sur les points suivants:

- Confirmation des membres du comité ainsi que de la composition de celui-ci (proportion d'hommes et de femmes, représentativité des ethnies et des générations) ;
- Faire part du programmation de la formation.

Ces réunions préparatoires se sont tenues du 11 au 14 juin sur l'ensemble des sites et ont permis de d'identifier les membres et de leur faire part du programme de la formation. Au niveau de chaque site les membres du comité ont été finalement identifiés.

La formation initiale des membres du Comité de Gestion s'est déroulée du 25 au 30 juin. A l'occasion de la formation initiale, une étude de cas de comptabilité a été présentée au niveau des quatre CTP.

<Etude de Cas>

Une boîte à images a été présentée aux membres du Comité de Gestion des la CTP pour les aider à en mieux comprendre les activités. De plus une Etude de Cas a été faite pour enseigner la comptabilité au membre du Comité de Gestion de la CTP. Les participants ont été répartis en deux groupes et ont effectué une simulation de comptabilité pratique et de comptabilité des matières.

Suite à cette phase initiale, une seconde formation est prévue pour le mois d'octobre avant l'ouverture de la CTP.

3) *Considérations relatives à la formation*

L'importance des aspects suivants a été relevée à travers la mise en oeuvre de la formation initiale :

- Donner aux stagiaires l'opportunité de récapituler en plénière ce qu'ils ont appris;
- Traduire les guides dans les langues nationales et en particulier en milieu rural, où les participants ne comprennent pas bien le contenu du texte rédigé en français;
- Prévoir du temps pour les débats ;
- Accorder suffisamment de temps pour les explications relatives à l'enregistrement des opérations ;

2.4.2 Structures des coûts et coût de fonctionnement

(1) Principes de base

Les principes de base du financement et du fonctionnement de la CTP pourraient se présenter comme suit :

- La construction, l'aménagement et l'équipement minimum de la CTP seront pris en charge par l'Etat et ses partenaires au développement.
- Les Coûts de fonctionnement devront en principe être pris en charge par les bénéficiaires.
- Des frais de scolarité seront exigibles à l'inscription, lesquels sont considérés comme la principale source de revenus pour couvrir les frais de fonctionnement.
- Des recettes sont aussi attendues des micro-projet, lesquelles sont considérés comme des recettes supplémentaires pour couvrir le fonctionnement.
- Le montant des droits de scolarité doit être fixé en tenant compte du pouvoir d'achat des populations.

(2) Droit exigible aux enfants et autre revenus

Pour ce qui des contributions financières, la JICA Study Team a largement tenu compte des suggestions issues de la concertation avec les populations de base. Les contributions devront être estimées de façon raisonnable en tenant compte des frais de fonctionnement de la CTP, notamment l'électricité, l'eau, les fournitures, la rémunération du personnel mais également du pouvoir d'achat des populations locales.

La possibilité de payer au jour le jour (à chaque fois que l'enfant vient à la CTP) est également envisageable. Beaucoup de parents hésitent à payer lorsqu'ils estiment que le montant de la contribution mensuelle est élevé. Une fois qu'un individu fait défaut au paiement, un autre pensera que cela est injuste et finalement même les riches refuseront de payer, ce qui risque d'affecter négativement le fonctionnement de la CTP.

A Sagna, il a été proposé de payer une partie des frais de prise en charge/ enfant en nature, soit 50 kg de mil par an. Pour la viabilité de la mise en service de la CTP, il serait pertinent d'envisager ce mode de paiement.

La structure des coûts et les revenus attendus dans chaque CTP du projet pilote sont récapitulés ci-dessous :

Tableau 3.2.7 Structure des droits exigibles par la CTP

(FCFA)

	Touba Kaolack	Sagna	Camp Navétane	Shintiou Malème
Droit d'inscription/an : en espèce				
0-2 ans	500	-	-	-
(20 enfants)	10 000	-	-	-
3-6 ans	2 500	500	1 000	500
(60 enfants)	150 000	30 000	60 000	30 000
Droit de scolarité/mois : en espèce				
0-2 ans	500	-	-	-
(20 enfants)	10 000	-	-	-
3-6 ans	1 000	500	2 000	1 000
(60 enfants)	60 000	30 000	120 000	60 000
En nature :	-	50kg de mil /an/ enfant: Equivalent à = 750 000 soit 62500 F/mois	-	-
Total Recettes/mois	70 000	92 500	120 000	60 000

Source : JICA Study Team

(3) Comparaison des coût estimatif de fonctionnement au niveau des différents sites

Le coût de fonctionnement comprend la rémunération du personnel de la CTP, les charges relatives à l'eau, l'électricité, le gaz ainsi que les dépenses de fournitures et d'équipements de bureau. Pour les sites, les coûts estimatifs de fonctionnement de la CTP se présentent comme suit:

Tableau 3.2.8 Coût estimatif de fonctionnement de la CTP

(FCFA)

	Touba Kaolack	Sagna	Camp Navétane	Shintiou Malème
Salaire des animateurs (par personne/mois)	15 000	25 000	30 000	15 000
2 Animateurs	30 000	50 000	60 000	30 000
Salaire Mère Assistante (par personne/mois)	10 000	10 000	15 000	10 000
2 Animatrices	20 000	20 000	30 000	20 000
Grand-mère	*	5 000	*	*
Autres dépenses (par mois)				
Electricité	5 000	0	5 000	3 000
Eau	4 000	2 000	4 000	2 000
Gaz	5 000	6 000	5 000	3 000
	14 000	8 000	14 000	8 000
Dépenses totales (par mois)	64 000	83 000	104 000	58 000

* les Grands-parents sont bénévoles

Source : JICA Study Team

Si nous-nous référons à ces recettes et dépenses prévisionnelles nous pouvons apprécier la viabilité financière des CTP, de la façon suivante. Comme nous l'avons indiqué il est

établit que pour l'ensemble des CTP, les recettes peuvent couvrir les coût de fonctionnement, même si la marge enregistrée à Sinthiou Malème est plutôt faible.

Tableau 3.2.9 Solde des revenus et dépenses des CTP

(FCFA)

	Touba Kaolack	Sagna	Camp Navétane	Shinthiou Malème
Recettes totales (par mois)	70 000	92 500	120 000	60 000
Dépenses totales (par mois)	64 000	83 000	104 000	58 000
Solde (par mois)	6 000	9 500	16 000	2 000

Source : JICA Study Team

Les dépenses imprévues pourront être couvertes par les marges provenant de la participation des familles, des micro projets et de certaines prestations.

Par contre les autres dépenses non indispensables pourront être couvertes par les frais d'inscription et l'excédent du solde mensuel.

2.4.3 Recrutement du personnel exécutant

Deux animateurs polyvalents et deux mères assistantes ainsi qu'une grand-mère/grand-père ont été recrutés au niveau de chaque CTP. Le personnel de la CTP a été recruté au sein de la population locale, en principe au niveau du quartier ou du village d'accueil de la case. L'objectif principal visé à cet effet est d'impliquer les populations locales dans le fonctionnement et la gestion des infrastructures mais aussi d'offrir une opportunité de travail aux ressources humaines locales. Ce recrutement effectué en étroite collaboration avec les populations de base a donné la priorité aux candidates ayant une certaine expérience dans le domaine de la santé communautaire, de la nutrition et des archives de prise en charge de la petite enfance. La candidature des personnes handicapées a également été acceptée.

Le recrutement du personnel est passé les différentes étapes suivantes:

- Il a été demandé par le biais du Comité de gestion à la communauté de proposer des candidat(e)s pour les fonctions d'animateur ou d'animatrice polyvalent(e) et de mère assistante, conformément aux critères présentés dans le tableau ci-dessous.
- Le profil des candidat(e)s ainsi que la disponibilité pour deux mois de formation ont été vérifiés par les experts de la JICA et leurs homologues du MFPE.

- La sélection du personnel des CTP a été finalisée d'un commun accord entre la communauté, les candidates et candidats et la JICA Study Team/MFPE.

Les critères de sélection du personnel des CTP et leurs fonctions sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3.2.10 Critères de sélection et fonctions du personnel de la CTP

PERSONNEL DE LA CTP	CRITERES DE SELECTION	FONCTIONS
ANIMATEUR/ANIMATRICE POLYVALANT	<ul style="list-style-type: none"> Etre titulaire du BFEM ou avoir le niveau de la 3^{ème} secondaire Etre âgé au moins de 20 ans Avoir une bonne santé physique et morale Avoir des prédispositions à l'encadrement des enfants Avoir une bonne moralité 	L'animateur/ animatrice est le responsable de la CTP et répond à ce titre au bon fonctionnement de l'établissement sur le plan administratif et pédagogique. Il veille sur la discipline et apporte de l'assistance aux autres membres de l'équipe. Il est chargé spécialement de l'encadrement des enfants âgés de 3 à 6 ans
MERE ASSISTANTE	<ul style="list-style-type: none"> Avoir terminé au moins le cycle élémentaire Etre âgé au moins de 20 ans Avoir une bonne santé physique et mentale Avoir des prédispositions à l'encadrement des enfants Avoir une bonne moralité 	Elle s'occupe de l'encadrement des enfants âgés de 0 à 2 ans. En outre, elle sera responsable de la propreté de la CTP
GRAND-MERE/ GRAND-PERE	<ul style="list-style-type: none"> Avoir vécu longtemps dans le quartier ou la communauté rurale Bien connaître le milieu (contes traditions, proverbes, jeux traditionnels...) Etre physiquement disponible Avoir des prédispositions à l'encadrement des enfants Avoir une bonne moralité 	La grand-mère (père) aura à intervenir à tous les niveaux afin de contribuer à la perpétuation des traditions et des valeurs ancestrales.

2.4.4 Inscriptions des enfants au niveau de la CTP

La capacité d'accueil de la salle de classe est de 30 enfants (3 – 6 ans) par CTP. Cependant, pour accueillir un plus grand nombre d'enfants, un système de rotation à double flux a été considéré. La rotation sera matin / soir ou sur trois jours, un groupe venant les lundi, mercredi et vendredi et un autre les mardi, jeudi et samedi.

L'inscription des enfants s'est faite en tenant compte des aspects suivants:

- Proportion adéquate de garçons et de filles;

- Représentativité des groupes ethniques;
- Priorité aux enfants handicapés et orphelins;
- Répartition effective des enfants.

Compte tenu des aspects ci-dessus, la liste des effectifs a été proposée par les populations locales, révisée et finalisée en rapport avec les agents du MFPE et la JICA Study Team.

Le nombre d'enfants inscrit est récapitulé dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3.2.11 Liste des inscriptions de la CTP

	2ans		3ans		4ans		5ans		6ans		Total		Total
	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Fille	Garçon	Girl	Garçon	Girl	
Touba Kaolack	6	7	14	17	10	13	8	10	1	4	39	51	90
Sagna	0	0	6	9	8	7	8	7	3	11	25	35	60
Camp Navetane	3	3	10	17	20	14	10	10	0	3	43	47	90
Shintiou Maleme	6	5	15	8	14	10	9	5	5	3	49	31	80
Total	15	15	45	51	52	44	35	32	9	21	156	164	320

Source : JICA Study Team

Il est à noter qu'à Camp Navétane, site urbain de Tambacounda, le comité n'a pas été en mesure de sélectionner les enfants devant fréquenter la CTP du fait de la complexité des intérêts en jeux et a demandé au MFPE de l'aider davantage dans cette tâche. Ainsi, les agents du MFPE et de la JICA Study Team ont appuyé la sélection en ne prenant pas plus d'un enfant par famille.

Concernant les enfants de 0 à 2 ans, il est prévu d'inviter les mères ayant des enfants dans cette tranche d'âge à suivre des cours de soins sanitaire et de nutrition. A Touba Kaolack 20 enfants sont inscrits (0-2 ans)

2.4.5 Facteurs déterminants pour la viabilité de la mise en œuvre de la CTP

(1) Une bonne communication

Une bonne communication entre les populations concernées (personnel de la CTP, parents, membres du Comité de Gestion, Comité de Supervision et autorités locales) est indispensable. La communication entre les acteurs et les bénéficiaires pourra être renforcée à travers l'assemblée générale et les réunions du Comité de Gestion. Une boîte à idées sera aussi mise en place pour permettre aux autochtones d'exprimer librement leurs opinions sur les activités et sur tout le fonctionnement de la CTP.

(2) Une comptabilité transparente

Puisqu'un manque de transparence dans la comptabilité risquerait de faire perdre à la CTP la confiance des populations, un contrôle et une gestion stricte s'imposent. Il est prévu un audit mensuel des comptes lors du monitoring et les résultats seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

(3) Collaboration avec les bonnes volontés

Il faut du temps aux animateurs-animateuses/mères assistantes pour s'habituer à la prise en charge de 30 enfants. De plus, certains riverains espèrent un fonctionnement à double flux (matin/soir), ce qui nécessiterait une présence quotidienne du personnel. Pour garantir au personnel éducatif un volume de travail correct, il faudra envisager l'implication de bonnes volontés telles que les grands-pères et les grands-mères dans les activités de la CTP.

(4) Mode de paiement des redevances exigibles pour la prise en charge des enfants

Pour assurer le recouvrement des redevances, il est nécessaire d'envisager d'autres méthodes; la programmation des recouvrements ainsi que le paiement en nature et au moment des récoltes sont proposés à Sagna. Il serait également possible d'alléger le poids des frais en adoptant un système de versement de petites sommes au jour le jour à l'image de la formule adoptée au niveau des bornes fontaines (approvisionnement en eau potable).

(5) Vacances de la CTP

Le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance souhaiterait que la CTP fonctionne au rythme des activités des populations notamment en milieu rural où l'hivernage est une période critique. Cependant, un fonctionnement continu sans changement de personnel pourrait être pesant même avec l'appui des bénévoles (grands-parents). Un mois de vacances à déterminer avec la population est proposé dans le cadre de la CTP.

2.5 Curriculum proposé

2.5.1 Concept proposé

Un nouveau curriculum intégrant l'approche holistique (éducation, santé-nutrition et droit de l'enfant) sera élaboré et mis à l'essai en prenant en compte les acquis antérieurs. La conception d'une telle approche holistique requiert le développement et le renforcement des capacités des animateurs polyvalents dans les domaines de l'éducation, de la santé-nutrition et des droit de l'enfant conformément aux orientations du Ministère

de la Famille et de la Petite enfance. En conséquence, le nouveau curriculum devra promouvoir le développement intégré et harmonieux des enfants de 0 à 6 ans par la mise en place d'un environnement favorable à son épanouissement affectif, psychomoteur, intellectuel, sanitaire et nutritionnel.

Le concept du programme proposé pour la CTP est récapitulé ci-dessous:

- Un développement harmonieux et une symbiose de l'expérience japonaise et des spécificité du contexte sénégalais
- Une approche holistique basée sur les expériences antérieures des jardins d'enfants.

Prenant en compte le référentiel et les orientations dégagées dans le dispositif de formation élaboré par le MFPE et comme expliqué plus haut, la formation des animateurs/mères assistantes se fera sur la base des programmes proposés sur une durée de deux mois. Les contenus opérationnels proposés sont encore à l'état de draft et feront l'objet de révisions et de modifications durant la mise en oeuvre effective des activités de la CTP.

2.5.2 Contenu du programme

(1) Principe de base

L'éducation préscolaire est censée conférer à l'enfant le sentiment, la volonté et le comportement adéquat devant constituer le fondement de sa vie future. Le programme a été élaboré suivant cinq axes principaux et en tenant compte du contenu élaboré et cité ci-dessus.

- 1) Exercice physique et bon comportement
 - faire de l'exercice physique : jouer au dehors et à l'intérieur
 - faire des activités quotidiennes
 - apprendre la prise en charge sanitaire (vaccination, nutrition, etc.)
- 2) Relations avec les amis
 - avoir des amis
 - apprendre les bonnes habitudes et le bon comportement
 - jouer et collaborer avec les camarades
- 3) Environnement naturel et intérêt pour les quantités/formes
 - connaître l'environnement naturel : climat, saisons, etc.
 - connaître les plantes et des insectes/animaux

- produire des légumes/Plantes
 - élever de la volaille/ Petits animaux
 - apprendre les quantités/volumes et formes
- 4) Ecouter et parler
- écouter les propos des camarades /animateurs polyvalents
 - exprimer ses intentions
 - faire les salutations journalières
 - apprendre le langage et les contes de fées
- 5) Ecriture, Dessin, Chants
- exprimer ses idées par le langage, les dessins, les sons, etc. ;
 - chanter et jouer de quelques instruments de musique
 - dessin et confection

(2) Langues à utiliser

Il est prévu que les langues nationales par exemple le wolof, langue la plus parlée au Sénégal, seront en principe utilisées dans les CTP ; et cela pour les raisons qui suivent :

- Les non-wolofs comprennent le wolof mieux que toute autre langue ;
- Le wolof est linguistiquement l'une des langues nationales les plus codifiées. En outre, il dispose de beaucoup de documents ;
- Le français ne devra pas s'utiliser comme moyen de communication pour les enfants du fait qu'ils ne le parlent pas.

Cependant, a Shinthiou Maléme où plusieurs groupes ethniques cohabitent, il est nécessaire de tout traduire du wolof aux autres langues nationales même durant les réunions. Par conséquent il est important de veiller à ce que les autres langues soient utilisées au même titre que le wolof comme langue de base. Ainsi, il sera nécessaire de toujours coopérer avec des volontaires tels que les grands-pères et grands-mères. La combinaison des langues permettra de respecter les différences et donc de se faire accepter par le milieu.

(3) Préparation du plan d'orientation

Le Plan d'Orientation est le plan de mise en œuvre pratique qui prend en compte tous les aspects tels que l'âge des enfants, leur temps de passage à la CTP, les données relatives à leurs familles et la situation de chaque enfant au sein de la communauté. En tant que plan pratique, il doit être préparé en fonction de la situation réelle de chaque CTP. Cependant, le plan d'ensemble sera revu et modifié au cours de la mise en œuvre

effective des activités des CTP. Le plan d'orientation à proposer se compose des éléments suivants :

- Un plan annuel comprenant des plans trimestriels distincts
- Des plans mensuels avec des objectifs hebdomadaires
- Des programmes quotidiens- plans de travail quotidiens

(4) Consistance du curriculum

La consistance proposée pour le Curriculum des CTP est la suivante:

- Education
 - Divers types d'activités
 - Gestion des groupes
 - Outils des animateurs polyvalents et objectifs pédagogiques
 - Activités pratiques
 - Langage et contes
 - Education musicale, comptines et poèmes
 - Activités psychomotrices
 - Activités graphique: graphismes, dessin et peinture
 - Activités manuelles
 - Activités logiques et mathématiques
- Santé et nutrition
 - Types de groupes d'aliments
 - Causes de la malnutrition en protéines (MEP)
 - Types de troubles dus à la carence en micro nutriments (Fer, Vitamine A, Iode)
 - Promotion de l'allaitement maternel exclusif et d'une alimentation complémentaire correcte
 - Importance de la surveillance de la croissance
 - Education à la santé et à la nutrition
 - Vaccination
 - Lutte contre la diarrhée, le Paludisme et les Infections Respiratoires Aiguës (IRA)
 - Traitement des vers intestinaux et parasites de la peau
 - Soins prénataux et régime alimentaire des femmes enceintes
 - Santé de la reproduction, y compris le planning familial
 - VIH/SIDA et autres MST
- Droits de l'enfants
 - Egalité des droits pour les garçons et filles

- Droit à la Famille, à un Nom et à une Nationalité
- Droit à la Survie et au Développement
- Droit à la Santé
- Droit à l'Education et aux Loisirs
- Droit à un Environnement Sain
- Droit à la Liberté d'Expression, à l'Organisation et à l'Accès à l'Information
- Droit à la Protection (Mutilation Génitale des Femmes -MGF- Exploitation Sexuelle)
- Devoirs des enfants envers leurs parents

2.6 Elaboration du matériel de formation

2.6.1 Manuel de fonctionnement

Le manuel de fonctionnement comprend les règles et la politique de fonctionnement définies par la réglementation de la CTP ainsi que les fiches de programmes et d'évaluation. L'éducation à la sécurité, ne fait pas encore partie des enseignements des jardins enfants; son introduction est jugée encore trop prématuré. Cependant, il est proposé qu'elle soit un volet important de l'éducation de la petite enfance dans les CTP. Le dispositif de formation des animateurs/animatrices devrait donc en tenir compte. A cet égard l'on pourrait retenir :

(1) Règles de la CTP

Les règles de fonctionnement de la CTP sont les suivantes. Les éducateurs discuteront de l'ensemble des thèmes du programme de formation traitant des accidents éventuels.

1) Règle de vie

- Identification du danger à la CTP et prises de mesures de sécurité
- Identification du danger avant et après les cours et sur le chemin aller et retour de la CTP /prises de mesures de sécurité
- Identification du danger dans les lieux d'activités et prises de mesures de sécurité
- Rapport d'accident et premiers soins
- Prévention contre les vols, kidnappings et blessures.

2) Règles de circulation

- Identification du danger en marchant dans la rue et en la traversant
- Précautions de sécurité à observer lorsqu'on utilise le service

- Prise en compte de la sécurité routière des enfants, des personnes âgées, handicapées et blessés

3) Protection contre les catastrophes

- Identification du risque d'incendie
- Identification du risque de catastrophe

(2) Record and evaluation

Les enfants de la CTP auront des fiches de suivi qui seront utilisées pour l'évaluation. Les animateurs pourront déterminer les changements observés chez chaque enfant et analyser les raisons de ce changement. L'évaluation devra être mise à profit en vue de prendre de meilleures orientations. Les aspects suivants devront être vérifiés avec les animateurs dans le cadre du programme de formation. Il s'agira de voir si :

- le contact établi par l'animateur est satisfaisant ou pas ;
- l'environnement convient aux enfants ou pas ;
- les objectifs et le contenu des indications à suivre sont convenables ou pas.

2.6.2 Manuel technique

Ce manuel contient les lignes directrices qui régissent la discipline, l'approche communautaire et les personnes handicapées.

(1) Règles de discipline

La CTP est un endroit où les enfants vont pour la première fois de leur vie, avoir une vie collective. Elle leur donne une occasion idéale d'acquiescer le bon sens. Les animateurs guident les enfants dans la discipline quotidienne tout en faisant attention aux points ci-dessous :

- Hygiène
Se laver les mains avant de manger et après avoir joué.
- Toilettes propres
Maintenir les toilettes propres, tirer la chasse d'eau, se laver les mains et se les sécher.
- Ordonner
Pour les tout petits enfants, les éducateurs les aideront au début à assembler les jouets ; mais ils les laisseront graduellement le faire eux-mêmes.
- Salutations et réponses
Saluer et répondre aux salutations des autres de façon naturelle et joyeuse.
- Opportunités de discussions
S'habituer à discuter de tout, même des petites choses.

(2) Approche communautaire

La communauté locale joue un rôle très important dans le bon fonctionnement de la CTP, la gestion des ressources humaines et des finances. Il est donc nécessaire que les animateurs de la CTP aient un lien très étroit et de bonnes relations avec cette communauté. Dans ce sens, un manuel formation traitant de l'approche communautaire a été élaboré.

Il est prévu l'implication des grand-pères et des grand-mères dans le projet pilote. Ils communiqueront aux enfants la culture locale ainsi que la tradition orale, se passant d'une génération à l'autre.

(3) Personnel handicapé

Il est prévu que la CTP aura des contacts avec des groupes de handicapés et accueillera des enfants à besoins spéciaux. Cependant, il existe peu d'informations concernant cette frange de la population et l'on dispose de peu d'informations à leur sujet. Il est prévu que les animateurs aient des compétences pour la prise en charge de ces enfants et cela par le biais du programme de formation. Ainsi, l'accent pourra être mis sur les points suivants :

- Accroître le contact avec les enfants handicapés ;
- Veiller à mettre en place des infrastructures sans barrières ;
- Elaborer des plans opérationnels en tenant compte des caractéristiques des enfants handicapés de la CTP ;
- Susciter des opportunités de discussions avec les enfants handicapés ;
- Organiser des cours spécialisés sur les handicapés, en direction des éducateurs ;
- Recueillir des conseils et consulter les organisations médicales ou des spécialistes, en fonction des besoins ;
- Sensibiliser les parents des enfants de la CTP sur la question des handicapés.

2.6.3 Exemple de jeux

Ce documents comporte des exemples de jeux qui incorporent les produits combinés des organisations internationales et locales. Il donne des indications pratiques sur les jeux pour les enfants des CTP.

(1) Jeux physiques

Les enfants aiment créer des jeux en courant dans tous les sens dans un grand espace. Il existe des équipements et des jouets simples. Il est nécessaire de faire beaucoup d'exercices physiques pour que les enfants puissent jouer avec leurs camarades.

(2) Observer, toucher et essayer

Grâce à leur enthousiasme débordant et à leur grand intérêt pour l'apprentissage pourront acquérir beaucoup d'expériences en jouant avec de petits animaux et diverses choses au niveau de la CTP. Ils éprouveront plus de plaisir et de satisfaction en découvrant ou en faisant les choses eux-mêmes.

(3) Jeux avec les jouets fabriqués par les enfants eux-mêmes

Les enfants aiment imaginer et créer des choses en se servant de boîtes de toutes sortes de choses y compris des boîtes de conserves. Observer les enfants, leurs talents et voir comment ils fabriquent des jouets.

(4) Chants et danses

Le coin musique est un endroit où les enfants peuvent aller chanter, jouer des instruments de musique et danser à leur guise. Des enfants de différents âges peuvent jouer ensemble et bénéficier de la même expérience musicale.

(5) Regarder des bandes dessinées et écouter des histoires

Regarder des bandes dessinées et écouter des histoires racontées par les animateurs polyvalents sont une partie du programme destinée à promouvoir l'éducation de la petite enfance.

2.7 Formation des animateurs polyvalents et mères assistantes

2.7.1 Cibles

Les personnes ciblées par la formation sont l'animateur polyvalent et la mère assistante. L'objectif de la formation est de les former pour qu'ils s'occupent de la gestion et du fonctionnement de la CTP. La durée de formation est d'environ deux mois.

16 personnes seront formées. Deux animateurs polyvalents et deux mères assistantes seront sélectionnés dans chaque site du projet pilote.

2.7.2 Méthode et contenu de la formation

(1) Formateurs et travaux préparatoires

La plupart des formateurs sont des homologues du MFPE appuyés par la JICA et des consultants locaux.

Les experts de la JICA et leurs homologues du MFPE préparent conjointement le programme et le matériel de formation destinés au personnel qui sera chargé de gérer la CTP après la formation.

(2) Programme de formation

Il est préparé en tenant compte des aptitudes et compétences attendues des stagiaires et la durée de formation est environ de deux mois. Le contenu de base est le suivant :

Tableau 3.2.12 Contenu du programme de formation

	Hours
Fonctionnement de la CTP, Réglementation, Fiche de Programme, Evaluation	70
Gymnastique, Jeux	21
Education	16
Prise en charge sanitaire	21
Nutrition	13
Droits de l'enfant	10
Visite (école primaire)	65
Visite (Autres)	10
Autres	14
Total	240

Les caractéristiques de tout le programme de formation des animateurs polyvalents de la CTP sont résumées ci-dessous :

- Environ 30% du module de formation sont consacrés au mode de fonctionnement de la CTP.
- La moitié du module de formation est consacrée au mode de fonctionnement de la CTP se fait par le biais des discussions de groupes et des présentations.
- 15% du module de formation sont consacrés à l'éducation/séance de jeux.
- Il est prévu assez de temps pour l'éducation, la santé-nutrition et les droits de l'enfant.
- Environ 30% du module de formation sont consacrés à la formation pratique et aux visites des sites.

2.7.3 Formations effectuées et devant être effectuées

Les formateurs du MFPE et de la JICA Study Team ont déjà tenu une réunion préparatoire pour discuter de tous les points relatifs à la mise en œuvre de la formation avant son démarrage effectif prévu au mois d'août. Le déroulement est prévu de la manière suivante :

- A Tambacounda, la formation se tiendra du 18 août au 11 octobre 2002 (environ deux mois)
- Les animateurs polyvalents et mères assistantes suivront la formation (cours, inspection et pratique) tous les jours sauf le dimanche
- Le programme prévu sera conduit et amélioré si nécessaire
- Les membres du comité de gestion et ceux du comité de supervision seront invités à l'ouverture de la session pour promouvoir la participation locale.

2.8 Préparation du micro-projets

2.8.1 Objectifs et acteurs

Les principales raisons de la mise en œuvre des micro-projets sont résumées ci-dessous :

- Rendre la CTP plus attractive et plus facile d'accès pour les populations locales et pour les mères en particulier ;
- Accroître les opportunités génératrices de revenus pour les populations locales et augmenter la viabilité financière de la CTP ; et
- Donner aux enfants l'opportunité d'avoir une éducation pratique.

Les acteurs des micro-projets sont principalement les mères des enfants de 0 à 6 ans des villages/quartiers attenants à la CTP.

2.8.2 Dispositif de mise en œuvre et réglementation

(1) Mise en place du dispositif de mise en œuvre

Le dispositif de gestion ou le comité de mise en œuvre constitué des membres issus de la population locale a été proposé pour la conduite des micro-projets. Il est composé des membres suivants :

- 1 représentant(e) du comité/ projet
- 1 Vice-représentant(e)
- 1 Secrétaire et 1 Secrétaire adjoint(e)
- 1 Trésorier(e) et 1 Trésorier(e) adjoint (e)

Les membres du comité susmentionné sont choisis au sein de la communauté de base.

(2) Manuel de mise en œuvre des micro-projets

A ce qui concerne à la mise en œuvre des micro-projets, les actions cooperatives parmi les participants sont nécessaires pour la planification, l'acquisition des matériels et des équipements, et la gestion financière. Le manuel de mise en œuvre des micro-projets est préparé, y inclus le règlement et la procédure d'opération. Les contenus principaux de manuel sont :

- Les objectifs globaux
- Objectifs spécifiques
- Méthodes d'enseignement
- Définition du concept de projet
- Procédures d'initiation pour la candidature à un projet
 - Emettre l'idée d'un projet/ présentation des organisations postulantes
 - Impacts escomptés du projet et motivation des bénéficiaires.
 - Etude technique/ recherché de marchés/ conditions de fonctionnement/ estimation des moyens (ressources humaines, moyens matériels et financiers)/ Compte d'exploitation prévisionnel
 - Plan de financement proposé/ planification des activités/ l'organisation du travail à l'intérieur du groupe/ recherche de financements
- Mise en œuvre du projet
 - Mise à jour de la planification des activités/ mécanisme de fonctionnement et de contrôle / suivi / évaluation

En vue d'une meilleure compréhension, une présentation préalable du manuel a été effectuée à l'endroit de membres du Comité de gestion de la CTP, des groupements de femmes, du personnel exécutant et des éducateurs de la CTP.

Un cours d'initiation au micro-projet a été fait au niveau des différents sites du 25 juin au 3 juillet et les différents rôles devant être assurés au sein du micro-projet ont été présentés individuellement, manuel à l'appui. L'importance des comptes rendus et de la comptabilité ainsi que le mode de comptabilité a été expliquée.

Un autre cours relatif au micro-projet est prévu avant l'ouverture de la CTP en octobre en vue d'une meilleure compréhension et d'une mise en œuvre effective des activités..

2.8.3 Sélection des micro-projets proposés

Le projet a réalisé une étude préliminaire sur les activités à effectuer dans le cadre des micro-projets. Les trois activités ci-dessous ont été proposées comme projet. Cela s'est

fait en tenant compte du budget et des limites de l'espace de la CTP.

- Couture
- Teinture
- Fabrication de savon

L'étude préliminaire était suivie d'une concertation avec la population pour la sélection des activités à réaliser. Le tableau ci-dessous indique l'intérêt de la population dans chaque site.

Les deux sites de Kaolack ont montré leur préférence pour le micro-projet concernant le moulin. Un moulin sera installé Sagna à titre expérimental étant donné qu'il permet d'obtenir des revenus immédiatement après sa mise en service.

En conséquence, les activités de micro-projet suivantes sont sélectionnées dans chaque site.

Tableau 3.2.13 Ordre de préférence par rapport aux projets proposés

	Premier choix	Second choix	Troisième choix
Touba Kaolack	Teinture	Couture	Fabrication de savon
Sagna	Moulin	Couture	Teinture
Camp Navétane	Teinture	Couture	Fabrication de savon
Shinthiou Malème	Teinture	Couture	Soap making

Source : JICA Study Team

2.8.4 Dispositions préparatoires

(1) Acquisition de matériels

La liste du matériel nécessaire à chaque activité est dressée ci-dessous. Tout ce matériel est en permanence disponible dans la ville attenante au site, ce qui assure le fonctionnement durable du micro-projet.

Tableau 3.2.14 Matériels destinés au différentes activités

EQUIPEMENT POUR LA TEINTURE ET LE BATIK
Tissu/fuchsia rouge, blue, etc./Acide/Séguéné/fil/Wax/Cuvette un plastique/Cuvette en fer/Seau en plastique/Sean un fer/ Nopalé/ Fourneau à gas/Natte/ Taparka+domes/Séchoir/Pince à linge/Gants/ Four (fût coupe)/Fer à repasser/ Pot/Tampon/Pinceaux/Masque de protection/Ciseaux/Aiguilles de grandes taille/Balais/Gomme
EQUIPEMENT NECESSAIRE A LA COUTURE
Pédale Ref. 15" 1/T3/Table de coupe/Ciseaux/Outils/Tissu
EQUIPEMENT NECESSAIRE POUR LE MOULIN
Moulin, Huile pour moteur, Pièces de rechange, Local pour le moulin

Source : JICA Study Team

(2) Assistance fournie par les ONG

Le comité de mise en oeuvre ainsi que les participants recevront des conseils techniques à la suite des cours d'initiation. Le personnel du MFPE et des ONG ont prévu d'appuyer les micro-projets. Les ONG qui ont de l'expérience en la matière sont citées ci-dessous. D'autres consultations auront lieu avec ces ONG au fur et à mesure que les besoins se feront sentir.

ADPES (Association pour une Dynamique de Progrès Economique et Social)

Nationalité : Sénégalaise

Personne contacte: El Hadji NGOM (Secrétaire Exécutive)

Adresse : Cite Marguery, No. 67, Derkle, BP 10680

FDEA (Femme, Développement et Entreprises en Afrique)

Nationalité : Sénégalaise

Personne contacte: Soukeyna NDIAYEBA (Présidente)

Adresse : Villa No. 2B, Zone B, BP 3921

2.9 Constructions réalisées dans le cadre du Projet Pilote

2.9.1 Plan du site de la CTP

Pour la préparation du plan de la CTP, les directives suivantes ont été dégagées:

- Environ un tiers (1/3) de la totalité du terrain est attribuer à la construction et les deux tiers (2/3) à l'aire de jeux ;
- L'emplacement de la construction est conçu en tenant compte des approches et des lignes d'activités appropriées de la CTP. La porte principale est ouverte de façon à permettre un contact facile entre les différent responsables des salles.
- La construction est conçue le long de l'axe est-ouest dans le but d'empêcher une forte exposition des salles aux rayons solaires et aux vents forts.
- Le bâtiment est construit sur une zone plate pour économiser l'espace.
- Les aménagements nécessaire à l'approvisionnement en électricité et en eau seront réalisés au cas où de tels services seraient disponibles.

Fondés sur les directives sus mentionnées, les plans de site des CTPs sont préparés comme représenté par les Figures ci-dessous.

2.9.2 Modification du modèle architectural initial

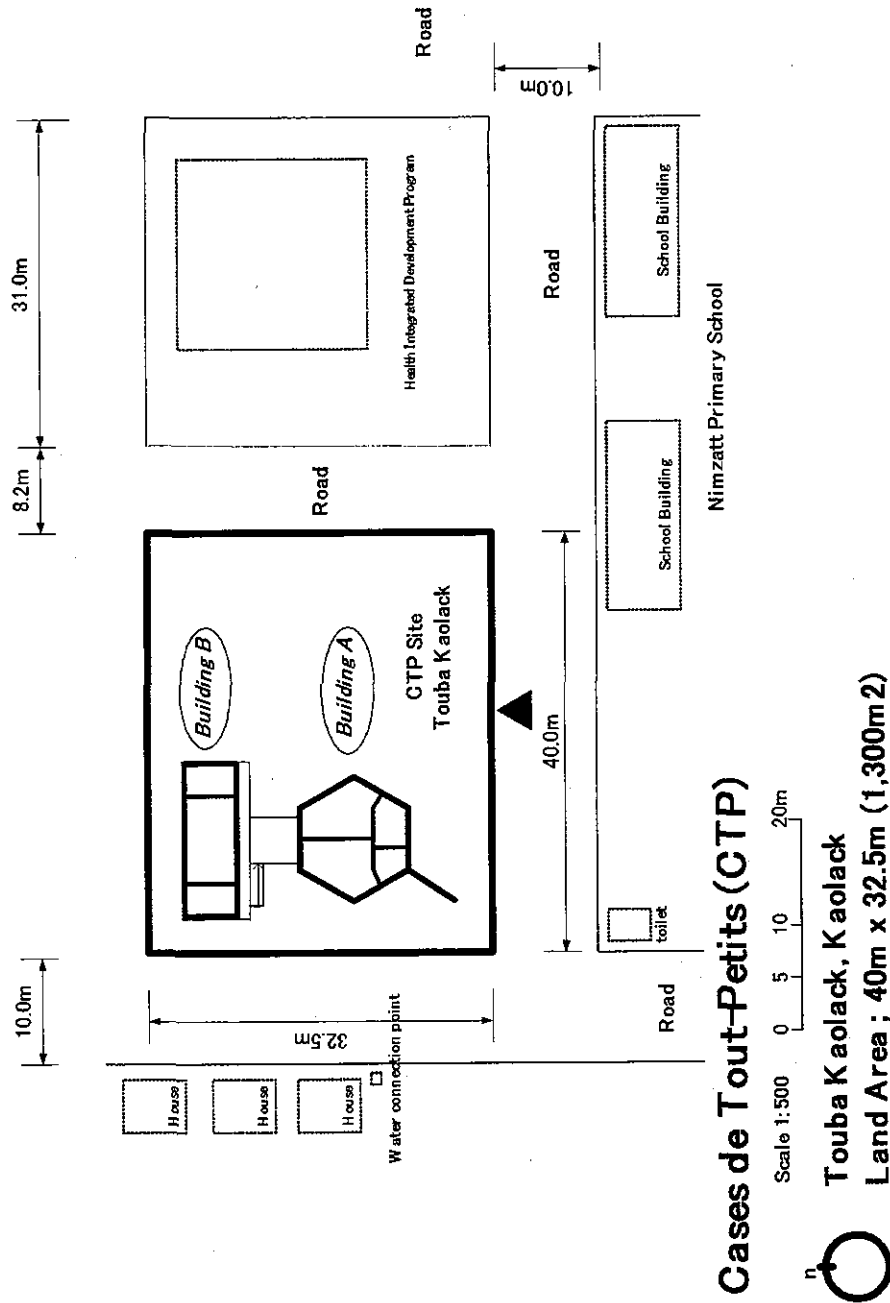
Après l'élaboration du Rapport Intérimaire(1), la JICA Study Team a révisé et modifié les plans de la CTP en tenant compte des conditions sanitaires.

Les modifications qui devaient être fait ont porté sur les points suivants :

- Séparer la cuisine et la salle de soins des toilettes dans le bâtiment B
- Prolonger un couloir extérieur pour permettre l'accès à chaque salle dans le bâtiment B
- Déplacer l'emplacement de la rampe correspondant au prolongement du couloir.

Les plans typiques des CTP sont identiques à ceux montrés sur les Figures ci-dessous.

Figure 3.2.1 Site de Touba Kaolack



Cases de Tout-Petits (CTP)

Touba Kaolack, Kaolack
Land Area : 40m x 32.5m (1,300m²)

Figure 3.2.2 Site de Sagna

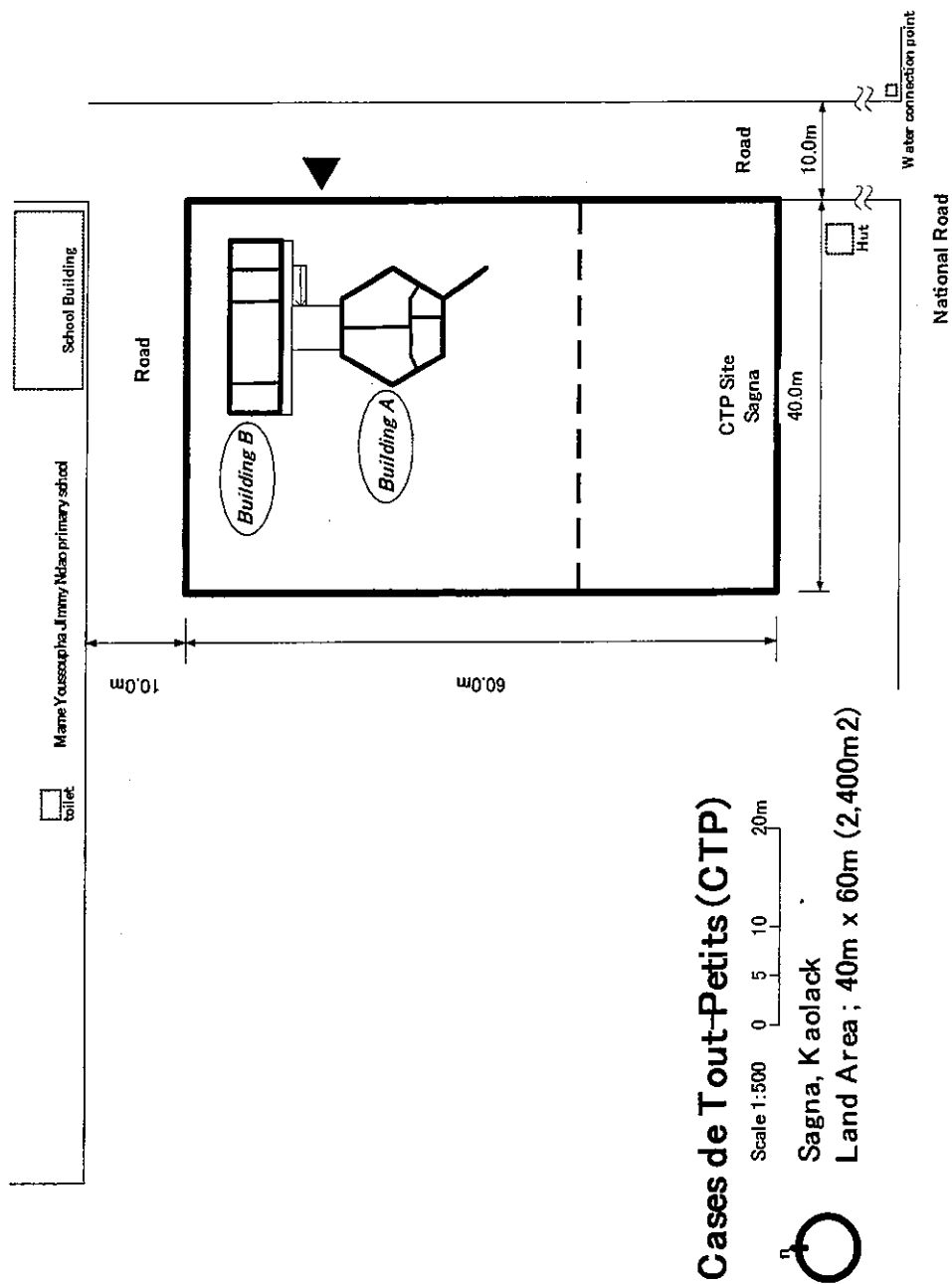


Figure 3.2.3 Site de Camp Navétane

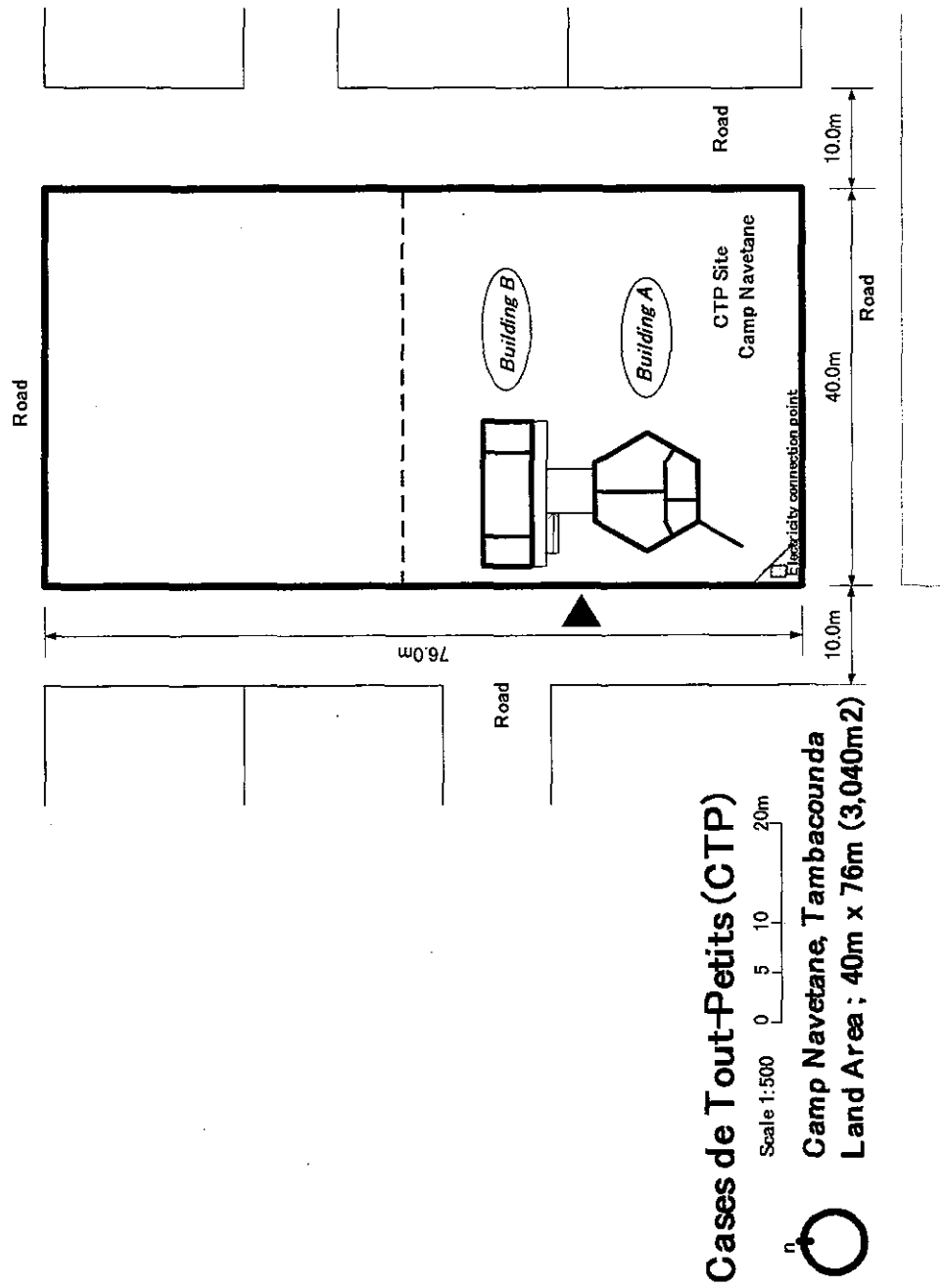
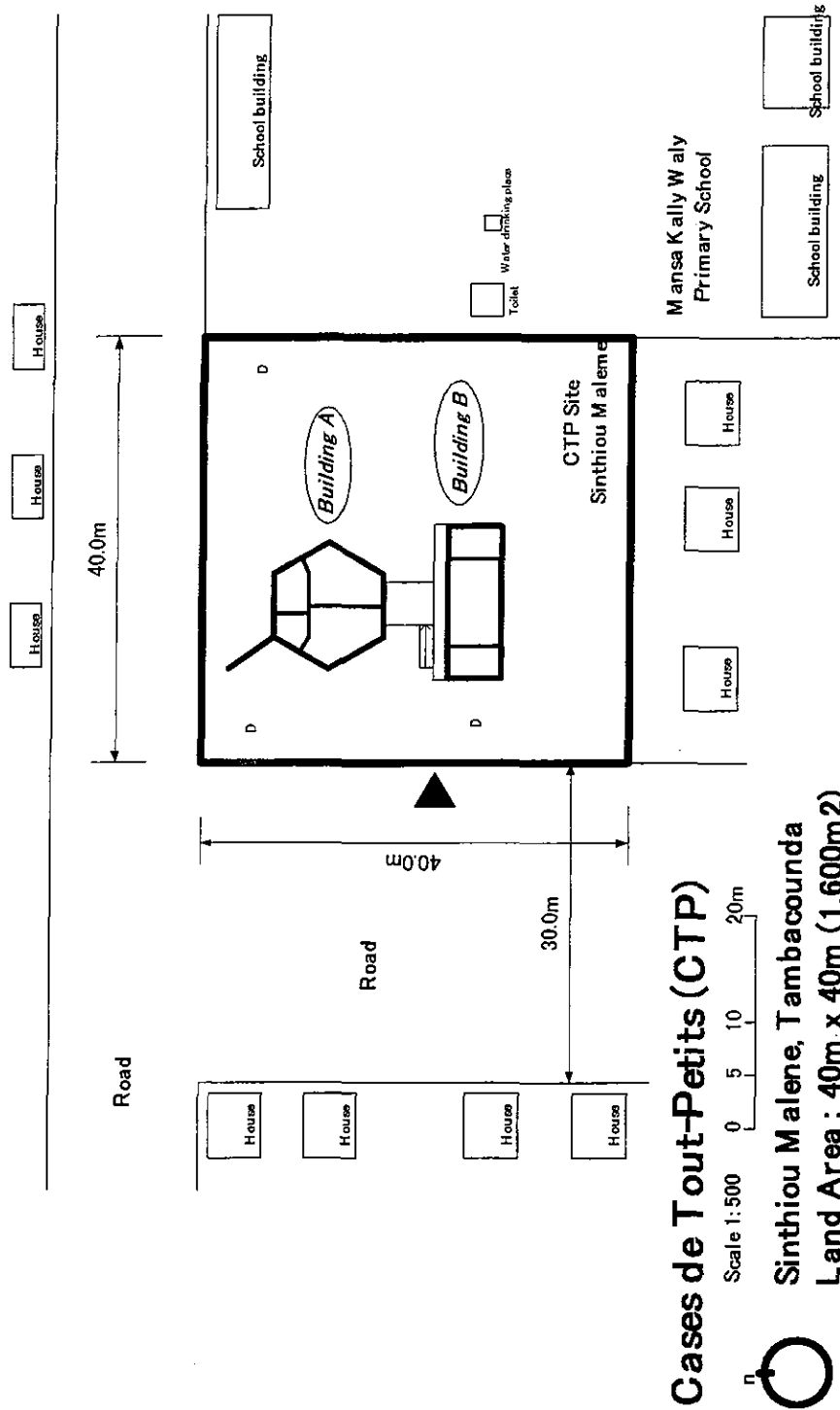


Figure 3.2.4 Site de Sinthiou Malème



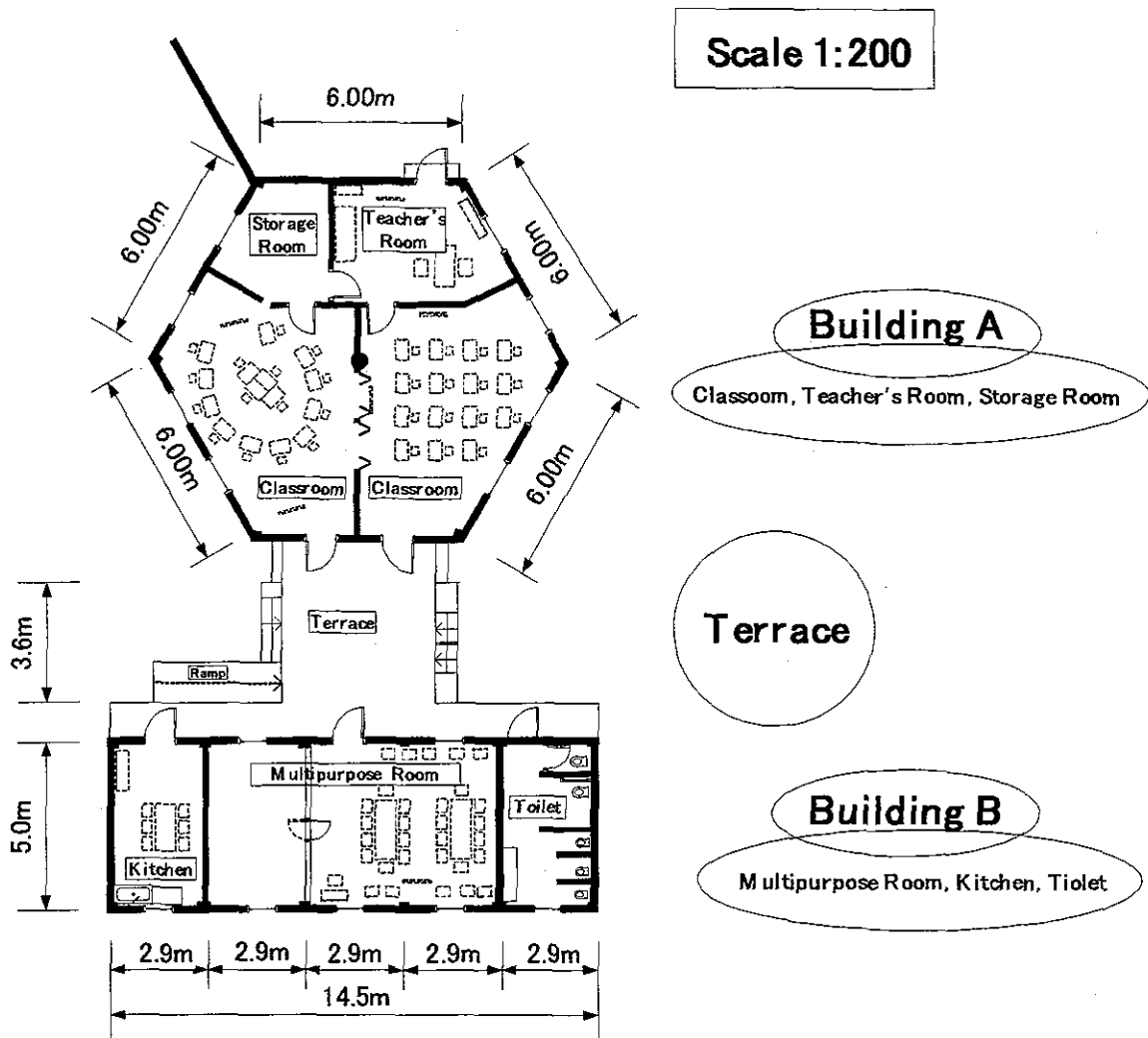
Cases de Tout-Petits (CTP)

Scale 1: 500 0 5 10 20m

**Sinthiou Malène, Tambacounda
Land Area : 40m x 40m (1,600m²)**

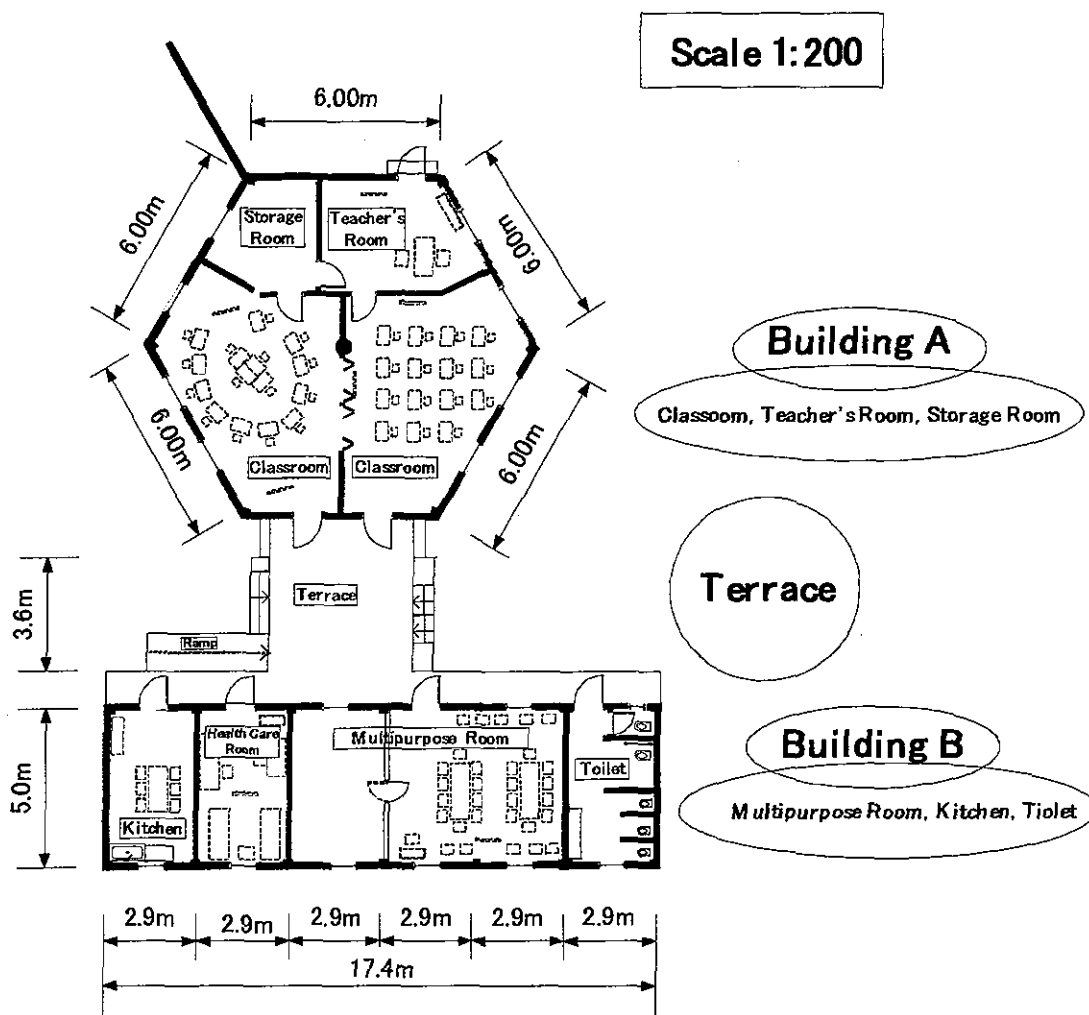


Figure 3.2.5 Site Typical Floor



Note : Le Plan ci-dessus a été appliqué pour Touba Kaolack, Camp Navétane et Shintiou Malème

Figure 3.2.6 Site Typical Floor (Sagna)



2.9.3 Appel d'offres et sélection des entrepreneurs

L'appel d'offres et la sélection des entrepreneurs pour la construction des CTP a été faite au début de la seconde phase d'étude sur le terrain. Le processus de soumission et de sélection des entrepreneurs se fait comme suit:

(1) Lots de soumission

Concernant la soumission pour la construction de la CTP, deux lots ont été formulés, combinant deux sites dans chaque région; L'un des lots de soumission comprend les sites de Touba Kaolack et Sagna dans la région de Kaolack et l'autre lot comprend les sites de Camp Navétane et Sinthiou Malème dans la région de Tambacounda.

(2) Sélection des Soumissionnaires

Pour la sélection de soumissionnaires potentiels, la JICA Study Team a demandé aux

gouverneurs des deux régions par le biais du MFPE de recommander des entrepreneurs compétents ayant une expérience similaire dans ces régions. En réponse à la demande, trois entrepreneurs compétents furent recommandés pour chaque région.

(3) Soumission et sélection des entrepreneurs

La JICA Study Team a demandé à ces entreprises de construction de soumissionner pour la construction de deux lots sur la base des spécifications techniques et des dessins préparés lors de la première étude sur le terrain. Parmi les entreprises invitées quatre (deux entreprises pour chaque région) ont soumis leurs offres.

La JICA Study Team a révisé et évalué les soumissions. Après évaluation et analyse des documents annexes, les soumissionnaires les plus offrants à Kaolack et à Tambacounda furent finalement sélectionnés. Les deux soumissionnaires choisis sont les plus grands entrepreneurs de la région avec de l'expérience dans des projets similaires. Il s'agit de l'Entreprise Générale de Métallurgie Bâtiments -TP- Vidange (EGM.BTV) pour la région de Kaolack et de l'Entreprise Nouvelle de Bâtiments pour la région de Tambacounda..

Après approbation des résultats de la soumission par JICA Tokyo, des contrats furent signés le 07 juin 2002 pour la construction des CTP.

2.9.4 Préparatifs pour le démarrage des travaux de construction

Avant le commencement des travaux de construction, une étude sur site a été réalisée par l'expert de la JICA, accompagné de son homologue et d'un architecte local. Ainsi, l'explication des objectifs de la CTP et des conseils pratiques à suivre pendant la période de construction ont été donnés, à savoir: sécuriser le site et collaborer avec les populations locales lors de la construction.

Des instructions furent également données aux entrepreneurs pour une exécution sans difficultés de la construction.

Pendant la mise en œuvre des travaux de construction, l'architecte local sélectionné assure la supervision, aidé par l'expert de la JICA.

2.9.5 Acquisition de mobilier et d'équipements

Les équipements et le mobilier minimum requis pour les différentes activités de la CTP ont été sélectionnés sur la base des indications du MFPE. Des chaises et tables pour

enfants et enseignants, des tableaux, étagères pour documents, des matelas et une balançoire sont utilisés pour l'éducation des enfants et la crèche. Dans la salle polyvalente, des tables et chaises, un tableau et l'équipement nécessaire pour un micro-projet sont proposés pour les groupements de femmes et des mères qui suivent les programmes de soins de santé, de nutrition. Des tables, des chaises et un placard sont installés dans la cuisine. Dans l'espace santé, une chaise et un bureau pour l'infirmier de passage, un tableau, une table et des chaises pour les patients y sont installés. En outre des lits, un équipement sanitaire, un réfrigérateur et un placard sont prêts à l'utilisation pour les traitements sanitaires à Sagna. D'autre part à Touba Kaolack, Camp Navétane et Sinthiou Malème un lit, un équipement sanitaire et un placard sont utilisés pour le traitement sanitaire des enfants.

Le mobilier et les équipements à installer sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En dehors de cette liste, du mobilier et des équipements supplémentaire devront être fournis en vue du fonctionnement efficace de la CTP. Ce sont entre autres des cages à poules, des toboggans et autres équipement nécessaires. La JICA Study Team s'assurera de la nécessité de ces équipements.

Tableau 3.2.15 Liste des mobiliers et équipements

No.	Articles	Quantité selon le lieu d'installation						Quantité selon le Site					
		Salle de classe	Salle polyvalente	Salle des maîtres	Magasin	Cuisine	Cour de récréation extérieure	Infirmierie (pour Sagna uniquement)	Touba Kaolack	Sagna	Camp Navétane	Sinthiou malème	Total
1	Chaises pour enfants	30							30	30	30	30	120
2	Tables pour enfants	30							30	30	30	30	120
3	Tableaux	2	1				1	3	4	3	3		13
4	Chaises pour maîtres			2			1	2	3	2	2		9
5	Bureaux pour maîtres			1			1	1	2	1	1		5
6	Etagères pour documents			1				1	1	1	1		4
7	Tables		2			1	1	3	4	3	3		13
8	Balançoires						1	1	1	1	1		4
9	Réfrigérateur à gaz						1	0	1	0	0		1
10	Matelas				8			8	8	8	8		32
11	Chaises pour adultes (plastique)		30			4	2	34	36	34	34		138
12	Lits			*1			2	1	2	1	1		5
13	Equipements sanitaires			*1			2	1	2	1	1		5
14	Placards			*1		1	1	2	2	1	1		6
15	Equipements pour le micro-projet		1					1	1	1	1		4

Note*: Article exclu de Sagna

Source : JICA Study Team

2.9.6 Programme de construction

La construction a commencé à la mi-juin 2002 avec le programme de construction prévu à cet effet. Il est supposé que les travaux exécutés dans les quatre sites se feront sur la base des principes arrêtés.

Figure 3.2.7 Programme de construction prévu

		Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
	Travail Global	—————				
1	Travail préparatoire	———				
2	Terrassement et fondation		———			
3	Travaux de béton armé		———			
4	Travaux de maçonnerie		———			
5	Carrelage				———	
6	Menuiserie bois			———		
7	Couverture			———		
8	Menuiserie métallique			———		
9	Enduit				———	
10	Peintures				———	
11	Fenêtres et portes				———	
12	Installation intérieure				———	
13	Electricité et plomberie		———		———	
14	Installation extérieure		———	———	———	

Source : JICA Study Team

CHAPITRE 3 FONCTIONNEMENT DE LA CTP ET MONITORING

3.1 Fonctionnement de la CTP

3.1.1 Construction des CTP

Du 21 au 24 novembre 2002, l'architecte a mené en collaboration avec les homologues désignés par le MDEPCTP une mission d'inspection sur les quatre sites abritant une CTP, afin de voir l'avancement des travaux de construction et par la même occasion faire la réception provisoire des ouvrages. Une autre mission a été effectuée sur le site de Sinthiou Malème, à la date du 14 décembre, dans le but de faire le point sur l'avancement des travaux.

En dépit de quelques défauts mineurs constatés, ces missions d'inspection ont permis de confirmer l'achèvement de l'ensemble des travaux et de faire la réception provisoire des ouvrages sur les différents sites, respectivement aux dates ci-dessous. Mais il faudra examiner les différents défauts décelés à travers les activités de monitoring et y remédier.

Touba Kaolack	22 novembre 2002
Sagna	22 novembre 2002
Camp Navétane	23 novembre 2002
Sinthiou Malème	14 décembre 2002

3.1.2 Ouverture et mise en service des CTP

La mise en service de la CTP de Touba Kaolack, précédée de la cérémonie de son inauguration a eu lieu le 4 novembre 2002. Après Touba Kaolack, la CTP de Sagna a été mise en service le 26 novembre. Cependant, la cérémonie d'inauguration présidée par le madame le Ministre délégué chargé du Préscolaire et de la Case des Tout-Petits, en présence des autorités régionales et des responsables des collectivités locales le 13 décembre 2002.

Quant aux deux autres CTP de la région de Tambacounda l'installation des équipements complémentaires et la mise en place des autres mobiliers nécessaires a été retardée pour cause de force majeure. La mise en service a finalement eu lieu le 13 janvier 2003 pour Sinthiou Malème et le 27 janvier 2003 pour Camp Navétane. Les cérémonies d'ouverture sur les deux autres sites ont eu lieu le 1er février sous la présidence de madame le Ministre délégué chargé du Préscolaire et de la Case des Tout-Petits, des

autorités administratives et politiques régionales, de son Excellence l'Ambassadeur du Japon et de Monsieur le représentant résident de la JICA.

Sites abritant la CTP	Mise en service	Cérémonie d'Ouverture
Touba Kaolack	4 novembre 2002	4 novembre 2002
Sagna	26 novembre 2002	30 décembre 2002
Camp Navétane	27 janvier 2003	1 ^{er} février 2003
Sinthiou Malème ¹³	janvier 2003 1 ^{er}	février 2003

3.1.3 Monitoring et fonctionnement du Ciné-bus

Le monitoring des CTP a démarré en novembre 2002. Depuis, des missions de suivi ont été effectuées en vue du bon fonctionnement des CTP et déterminer les contraintes susceptibles d'entraver leur viabilité.

Suivi Mensuel:	20 – 23 novembre 2002
	27 – 30 décembre 2002
	21 – 25 janvier 2003
Suivi Trimestriel :	21 – 25 janvier 2003

Le Ciné-bus a commencé à fonctionner depuis novembre 2002 couvrant les deux sites de Touba Kaolack et Camp Navétane. Au mois de décembre les autres sites ont été couverts, notamment Sagna et Sinthiou Malème. A partir de janvier, le ciné-bus s'est rendu sur l'ensemble des quatre sites abritant une CTP, puisqu'elles ont été toutes mises en fonctionnement. Les films projetés ont porté sur la vaccination, l'allaitement maternelle, l'eau et l'assainissement.

3.2 Objectifs et méthode de monitoring

3.2.1 Monitoring

Les objectifs visés à travers le monitoring sont:

- Evaluer les conditions de fonctionnement de la CTP et identifier les problèmes, notamment le dispositif organisationnel mis en place, afin de fournir une aide efficace et assurer une plus grande viabilité des CTP.
- Evaluer l'impact de la CTP sur les enfants, leurs familles et sur les populations locales et prendre des mesures correctives si nécessaire.
- Elaborer un plan plus réaliste dans le rapport final, par l'intégration de mesures d'amélioration et des leçons tirées du monitoring.

3.2.2 Rubriques du monitoring

Le Suivi et l'évaluation du projet Pilote seront menés en mettant l'accent sur les points suivants :

(1) Performances enregistrées dans le Fonctionnement de la CTP

- Mise en œuvre du Curriculum et des Programmes de formation
- Infrastructures et Equipements
- Mise en œuvre des micro-projets
- Performances financières

(2) Impact de la CTP

- Croissance des enfants
- Changements positifs observés chez les animateurs polyvalents/mèreassistantes
- Compréhension et participation des parents
- Changements au sein de la communauté

3.2.3 Objectifs visés à travers le Ciné-bus

Les objectifs visés à travers le ciné-bus sont:

- Renforcer la sensibilité des populations locales par rapport aux objectifs des activités de la CTP et de son programme;
- Communiquer les informations fondamentales relatives à des sous-secteurs tels que l'éducation préscolaire, la santé, la nutrition et les droits de l'enfant aux populations locales; et
- Promouvoir la participation des populations aux activités de la CTP à travers des vidéo projections, des explication et débats sur le thèmes des films.

3.2.4 Contenus du Ciné-bus

Le Ciné-bus, constitué d'une land-cruiser équipée de matériel de projection fournit par la JICA, se rendra sur le site de chaque CTP pour faire une tournée de projection. L'équipement fournit pour ce volet est présenté ci-dessous.

- Vidéo VHS
- Projecteur
- Ecran
- Haut-parleur
- Groupe électrogène

Projections Vidéo

Les programmes de projection vidéo suivants sont projetés:

- Activités de la CTP japonaise (réalisé par la JICA study team) ;
- Education à la santé, l'assainissement et la nutrition (réalisée par les ONG, l'UNICEF, etc) ;
- Environnement des droits de l'enfant (réalisée par les ONG, l'UNICEF, etc) ;
- Présentation de la culture japonaise.

3.2.5 Méthode de monitoring

Une étude de base sera menée avant l'ouverture de la CTP pour comprendre l'environnement actuel des enfants vivant sur le site de la CTP. Après l'ouverture, le monitoring se fera de façon mensuel ou bimestriel, par un consultant recruté par la JICA Study Team. Le monitoring consistera à faire un suivi de l'appui apporté dans le cadre du fonctionnement de la CTP et à interviewer les populations bénéficiaires et le Personnel de la CTP. L'étude sur l'impact sera menée tous les six mois. Les résultats seront comparés aux données de l'étude de base pour mieux évaluer l'impact.

3.3 Contents et calendrier de monitoring

Le suivi sera réalisé en 4 phases, y compris l'Etude de Base qui sera menée avant l'ouverture de la CTP. Les données recueillies contribueront à améliorer le fonctionnement de la CTP et à maximiser son efficacité.

3.3.1 L'Etude de Base (Oct. 2002)

Antérieurement à l'ouverture de la CTP, l'Etude de Base sera menée pour collecter les données de base sur l'éducation, la santé et sur d'autres indicateurs concernant l'environnement vital et portera sur un échantillon de familles ayant des situations différentes (ex. familles avec ou sans enfant devant fréquenter la CTP, niveau d'instruction des parents). Il y aura aussi une étude sur la sensibilité initiale de la collectivité locale et ses attentes par rapport à la CTP. Ces données feront l'objet d'un suivi tous les six mois. Le contenu de l'étude portera sur:

- Etude sur la sensibilité de populations et sur l'environnement vital des enfants
 - Education: sensibilité des populations et situation actuelles

- Soins de santé et Nutrition: sensibilité des populations et conditions sanitaires et nutritionnelles actuelles des enfants.
- Vie : Utilisation des enfants comme main d'œuvre.
- Etude sur les attentes
 - Voir l'influence que la CTP peut avoir sur les bénéficiaires (plus particulièrement les familles des enfants et la communauté) et les attentes par rapport à la CTP.

3.3.2 Suivi du fonctionnement de la CTP (mensuel)

Cette étude est principalement menée pour assurer le bon fonctionnement de la CTP mais également pour trouver des solutions par rapport aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du projet pilote. Ce monitoring porte sur :

- L'examen des programmes mensuel et hebdomadaire
Il s'agira d'examiner les programmes mensuel et hebdomadaire élaborés par l'animateur polyvalent de chacun des sites dans le cadre de sa formation, les comparer aux activités pratiquées et les modifier. Le programme de formation sera modifié également, si nécessaire. Le manuel de formation des animateurs comporte des exemples de programmes mensuel et hebdomadaire.
- Vérification du journal
Procéder à la vérification du registre tenu par l'animateur polyvalent en examinant les thèmes quotidiens (accidents, problèmes) et en leur donner en même temps quelques conseils au besoin, pour améliorer leurs activités. Le manuel de formation des animateurs comporte un exemple de registre.
- Vérification des comptes de la CTP
Auditer les comptes de la CTP tous les mois. En ce qui concerne la méthode, il s'agira de vérifier les livres de compte tenus par le trésorier du Comité de Gestion. Concernant les parents confrontés à des difficultés de paiement des frais de scolarité de leurs enfants, le comité de gestion sera invité à réagir. Si le problème se situe au niveau du système de collecte, les mesures nécessaires seront prises, par exemple organisation d'une réunion des parents d'élèves pour l'examen du système. S'il s'agit d'un problème de système de comptabilité, le Comité de Gestion se réunira pour prendre les mesures nécessaires. La méthode de comptabilité et un exemple de livre de comptes sont joints aux dispositions réglementaires du Comité de Gestion de la CTP.
- Suivi des micro-projets
Les activités des micro-projets seront vérifiées en interrogeant les personnes responsables de ce volet. S'il survient une quelconque anomalie dans la mise en

œuvre, il faudra discuter du problème avec les personnes compétentes et prendre les mesures nécessaires.

- Boîte à idées

Une boîte à idées sera placée dans chaque CTP. Les feuilles à idées seront recueillies de la boîte et les informations seront fournies après l'examen des différents cas.

3.3.3 Interview auprès des enfants/parents et évaluation des animateurs polyvalents (bimensuel)

L'objectif de cette étape du suivi mené tous les deux mois est de savoir comment les enfants, leurs parents et les personnes concernées trouvent la CTP.

- Interview auprès des enfants

A travers l'interview des enfants/parents de la CTP, il s'agira d'examiner leurs intérêts et leur niveau de développement. Sur la base des résultats, des conseils seront fournis aux animateurs polyvalents sur le fonctionnement de la CTP en insistant sur l'amélioration des programmes à développer.

- Evaluation des activités de la CTP

L'évaluation des activités de la CTP est réalisée d'une part, pour savoir comment les parents et les populations concernés apprécient les activités de la CTP et d'autre part identifier les aspects nécessitant une amélioration. Les résultats de l'évaluation seront mis à profits pour améliorer le système de gestion et réviser le règlement et les programmes de formation.

3.3.4 Etude d'Impact et évaluation (en principe tous les 6 mois; fin janvier 2002, fin juin 2003 et fin novembre 2003)

L'objectif de l'Etude d'Impact et l'Evaluation est de faire le suivi de l'Etude de Base (situation de référence) et évaluer les résultats de la CTP.

- Etude d'Impact

Elle vise à mesurer l'impact de la mise en œuvre des activités de la CTP en comparant les résultats de l'Etude de base à la situation au moment de l'évaluation. Les performances du micro-projet seront également mesurées.

- Evaluation du planning annuel

L'on cherchera à évaluer les activités de la CTP et au besoin modifier le plan annuel par un plan semi-annuel. Le programme arrêté sera également modifié sur la base des résultats de l'évaluation.

3.3.5 Calendrier de mise en œuvre du monitoring

Après l'achèvement des travaux de construction, les activités de la CTP démarreront vers la fin du mois d'octobre 2002. Le suivi débutera à partir de ce moment et se poursuivra jusque vers le mois de mars 2004. Le tableau 3.35.1 indique de façon détaillée le programme de monitoring.

Tableau 3.3.1 Calendrier de mise en œuvre du monitoring

	2002						2003												2004			
	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	
Construction de la CTP	■																					
1 Etude de base				▲																		
2 Suivi mensuel					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
3 Suivi bimensuelle & Analyse						○		○		○		○		○		○		○		○		○
4 Etude d'impact & Evaluation								▢						▢					▢			

3.3.6 Fonctionnement et programme du Ciné-bus

Le Ciné-bus fonctionnera sur la base des principes suivants:

- Les tournées de projection seront organisées par des ONG en sous-traitance avec la JICA Study Team en étroite collaboration avec les homologues du MFPE. Les cibles ne sont pas uniquement les bénéficiaires et le personnel de la CTP mais également l'ensemble des populations de base.
- Le Ciné-bus se rendra sur les quatre sites abritant une CTP tous les mois. Le monitoring de la CTP se fera en coordination avec les tournées du Ciné-bus pour recueillir l'opinion des populations locales.

Il est prévu que le Ciné-bus fonctionne sur une base mensuelle, c'est à dire qu'il se rendra sur chaque site abritant une des CTP une fois par mois.

3.4 La formation supplémentaire

3.4.1 Objectif de la formation

Depuis le démarrage des activités de la CTP, les animateurs et les mères assistantes ont rencontré un certain nombre de problèmes et/ou difficultés pratiques sur le terrain, ainsi la nécessité d'organiser une formation complémentaire a été reconnue lors de la phase d'étude locale précédente qui s'est déroulée entre janvier 2002 et février 2003.

Les objectifs de la formation complémentaire sont les suivants :

- Acquérir des connaissances et compétences pratiques sur le fonctionnement et la gestion des CTP, de la pédagogie, de la santé et de la nutrition de l'enfant et de la mère et dans celui de l'environnement ;
- Echanger les différentes expériences et discuter des solutions à envisager.

L'efficacité de la formation sera déterminée lors des prochains monitorings.

3.4.2 Contenus de la formation

La formation complémentaire des animateurs et des mères assistantes des CTP s'est déroulée du 23 juin au 11 juillet 2003 à Tambacounda avec la participation de 10 animateurs/mères assistantes en provenance des quatre sites et conformément au référentiel du MDPCTP. Les curriculum et méthodes de formation ont été participatives et/ou actives, avec notamment des discussions de groupe, des activités de groupe et de pratique au niveau de la CTP de Camp Navétane.

Les contenus de la formation et le détail des curriculum sont récapitulés dans le Tableau 3.3.2

Tableau 3.3.2 Contenus de la formation complémentaire

	8:30-10:30	10:45-12:45	15:00-16:30	16:45-18:15
23 – 25 juin: Approche Communautaire et Gestion de la CTP				
23 juin	Manuel d'Entretien et de Maintenance de la CTP	Pratiques d'entretien et de maintenance dans la CTP	Echange d'expériences et discussion sur le fonctionnement de la CTP et l'approche communautaire	
24 juin	Echange d'expériences et discussion sur le fonctionnement de la CTP et l'approche communautaire		Rôles des différents organes de la CTP et collaboration au sein de la communauté	
25 juin	Collaboration avec les Micro Project		Conclusion	Plan d'action
26 – 28 juin: Matériels Didactiques pour le Préscolaire				
26 juin	Matériels didactiques et ludiques pour les enfants du préscolaire		Confection manuelle de jouets et de jeux à l'aide de matériaux locaux	
27 juin	Exercice Pratique : organisation des enfants dans la CTP		Exercice pratique: confection manuelle de jouets et de jeux avec des matériaux locaux	
28 juin	Exercice pratique: confection manuelle de jouets et de jeux avec des matériaux locaux			
30 juin – 4 juillet: Santé et Nutrition de l'Enfant et de la Mère				
30 juin	Recommandation, méthodologie, techniques de communication, nouveau concepts PCIME, PAIN, PIC etc.	Diarrhée (causes, symptômes, traitements) Démonstration de la RPVO	Diarrhée et déshydratation et malnutrition causées par la diarrhée	Allaitement maternelle: Points forts, durée et précautions recommandées dans l'allaitement au sein,

	8:30-10:30	10:45-12:45	15:00-16:30	16:45-18:15
1 juillet	Soins oraux et hygiène corporelle	Santé de la reproduction: Grossesse et MST		
2 juillet	Le Paludisme: Importance de l'usage des moustiquaires et comment imprégner une moustiquaire	Pratique de l'éducation des enfants à l'hygiène	Démonstration de premiers soins dans la CTP	Pratiques d'hygiène domestique et prévention et premiers soins contre la diarrhée, avec les mères au niveau de la CTP
3 juillet	Alimentation: Classification des aliments en trois groupes et explication de la fonction de chaque groupe		Nutrition de l'enfant: allaitement maternelle, le sevrage, les aliments pour bébé	Nutrition et suivi pondéral de l'enfant
4 juillet	IRA: prévention et traitements traditionnels et modernes	Croissance de l'enfant: mensuration de la taille, mensuration de la taille et du poids et report sur la courbe de croissance (dans la CTP)		Pratique: aliments équilibrés pour l'enfant
7-9 juillet: Education Préscolaire				
7 juillet	Distribution annuelle, mensuelle Emploi du Temps		Tableau de développement des thèmes, liste nominative, âges, tableau des anniversaires, journal de la classe, registre d'appel, notes de préparation, notes de conseil	
8 juillet	Objectifs pédagogiques : formulation, caractéristiques d'un bon objectif pédagogique, applicabilité des objectifs pédagogiques, Principes généraux de l'enseignement : global, concrétisation, références socioculturelles Activités Linguistiques (langage, conte) Activités Musicales (chanson, poésie, comptine)		Activités Psycho-physiques	
9 juillet	Graphisme (graphiques, dessins, peinture) Activités Manuelles Activités Perceptivo-motrices Activités Logico-Mathématiques			
10-11 juillet: Education à l'Environnement				
10 juillet	Théorie de la préparation de planches horticoles	Théorie de la mise en place de pépinières	Activité pratique de préparation de deux planches	
11 juillet	Théorie sur la production d'aubergine et de gombo	Théorie du paillage	Activité pratique de dissémination et de paillage de gombo	

Source: JICA Study Team

3.4.3 Approche communautaire et fonctions du comité de gestion de la CTP

Des discussions de groupe sur l'approche communautaire et les fonctionnements de la CTP ont été menées suite à un exposé. Les thèmes principaux ont été l'entretien et la maintenance, et la sécurité des installations et des équipements, la collaboration avec le Comité de Gestion, le Comité de Supervision, l'Assemblée Générale, le Micro projet et la communauté. Les Rôles du Comité de Gestion, du Comité de Supervision et de

L'Assemblée Générale ont été expliqués et confirmés, le Règlement Intérieur de la CTP à l'appui.

Pour ce qui est de l'entretien et de la maintenance de la CTP le manuel d'entretien et de maintenance présenté en Annexe A a été remis à chaque stagiaire en insistant sur les explications relatives à l'importance d'un entretien adéquat, celles de la procédure d'investigation, des mesures et de la coordination en cas de dommage ainsi que l'entretien courant, comme le dicte le manuel. Comme le montre la Figure 3.3.1. l'entretien et la sécurité des installations et équipements ont également fait l'objet d'une démonstration pratique au niveau de la CTP.

Par la suite, chaque groupe de stagiaires a formulé un plan d'action (4 groupes au total, correspondant aux 4 CTP) en vue de l'application concrète des idées préconisées.

3.4.4 Confection de matériels didactiques d'éducation préscolaire

Des activités de groupe en vue d'échanger des informations et des expériences ont été menées. Comme le montre photo 2, les stagiaires ont confectionné des jouets à l'aide de matériaux locaux tels que des maracas, des drapeaux, des marionnettes et des puzzles et se sont exercés à l'organisation d'activités au niveau de la CTP en utilisant ces outils.

3.4.5 Santé et nutrition

Pour le volet santé et nutrition trois objectifs spécifiques ont été visés: 1) l'introduction des nouveaux concepts préconisés par le Ministère de la Santé de l'Hygiène et de la Prévention en matière de prise en charge sanitaire de l'enfance et de nutrition, notamment la PCIME (Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance), le PAIN (Paquet d'Activités Intégrés pour la Nutrition) et le PIC (Paquet Intégré de Conseils), 2) le renforcement des connaissances relatives aux aspects développés lors de la formation précédente, et 3) l'acquisition de compétences pratiques, dont celles requises pour s'adresser aux mères.

La plupart des activités de ce volet ont été réalisées sous forme d'exposés, de démonstrations et d'exercices pratiques au niveau de la CTP. Bien que les stagiaires avaient déjà acquis quelques connaissances pratiques sur la santé et la nutrition lors de la formation précédente, il a fallu approfondir certains thèmes pour lesquels ils présentaient quelques insuffisances, notamment, l'usage de la brosse à dent, l'imprégnation de moustiquaires avec des insecticides, l'utilisation de toilettes et la croissance de l'enfant. Ces thèmes ont été développés en modifiant le programme à la

suite d'une concertation entre les Homologues Sénégalais et le Experts Japonais et adapté à leur niveau réel de connaissance.

Pour ce volet nous avons bénéficié de l'appui du service régional de l'hygiène de Tambacounda pour montrer comment imprégner une moustiquaire et peser les enfants.

Au cours de la formation les deux problèmes suivant ont été identifié :

- 1) La difficulté de pouvoir disposer d'une balance pour peser les enfants ; et
- 2) Le retard dans la distribution de moustiquaires.

La CTP peut difficilement emprunter une moustiquaire au Poste de Santé ou au Centre de santé. La distribution des moustiquaires offertes par la JICA a été retardée au niveau régional, ce qui fait que les mères n'ont pas pu en disposer pour le moment. Par conséquent, le MDPECTP devraient davantage collaborer avec le MSHP pour accélérer la mise à disposition des moustiquaires, aussi bien au niveau central que régional.

3.4.6 Education de la petite enfance

La formation sur l'éducation de la petite enfance a été menée par le moyen de cours expérimentaux donner par les stagiaires, d'observation, de discussions plénières et d'exposés. Les principaux acquis de la formation sur ce volet ont été : 1) l'acquisition de compétences en matière d'auto observation et d'analyse, 2) le renforcement des connaissances et des compétences dans le domaine, et 3) l'acquisition de connaissances et compétences pédagogiques n'ayant pas été abordée lors de la formation précédente, notamment la logique mathématique et la psychomotricité.

Lors de la formation, le constat a été que les stagiaires ont une meilleure compréhension du niveau de connaissance, des aptitudes linguistiques, de la réceptivité de l'enfant ainsi que sa personnalité, ce qui leur permet d'avoir de meilleures dispositions opérationnelles pour diriger une classe. Ceci permet également aux enfants de pouvoir s'exprimer plus facilement devant les autres enfants et les animateurs. Cependant, il a également été établi que la capacité de communication avec les enfants pourrait être améliorée en observant d'autres animateurs plus expérimentés faire la classe. La contrainte de la langue a également fait l'objet de discussions, le wolof n'étant pas forcément la langue maternelle des animateurs et des enfants. Bien que les animateurs et les enfants ne parlant pas wolof parviennent à améliorer leur Wolof, il trouvent encore difficile de faire la classe en wolof, particulièrement pour les enfants âgés de 2 à 4 ans. Le MDPECTP a recommandé que la classe pour les enfants de 2 à 4

ans soit faite en wolof, autant que possible, tandis que celle des enfants de 5 à 6 six ans doit être faite en Wolof tout en introduisant graduellement le français, en vu de les préparer à l'accession à l'école élémentaire.

3.4.7 Education à l'environnement

Après une définition d'éducation environnementale, de son contenu et de ses objectifs, la relation de ce module avec la nutrition et la santé a été étayée. Les leçons et travaux pratiques ont été axés sur le matériel horticole, les intrants horticoles, l'installation d'un périmètre horticole, la conduite d'une bonne pépinière, les cultures d'aubergine et de gombo, le calendrier cultural et la micro-irrigation.

A travers la formation, nous avons pu noter qu'il était possible d'introduire des telles activités dans le programme de la CTP et obtenir des résultats positifs. L'autre constat a été que les animateurs de la CTP sont vraiment désireux de faire du maraîchage une activité éducative contribuant au développement harmonieux de la petite enfance, à l'amélioration de l'environnement et à la création de revenus complémentaires, etc. la formation a permis aux animateurs d'apprendre à 1) labourer, 2) mettre du fumier et de l'engrais, 3) semer, 4) arroser et 5) pailler les planches.

Cependant, il a été noté que les animatrices sont physiquement limitées par rapport à cette activité. Par conséquent, pour développer cette activité dans les différentes CTP, il faudrait la compréhension et l'appui des Comités de Gestion et des populations locales. Il a été recommandé aux animateurs des CTP de voir avec les Comités de Gestion la possibilité d'impliquer les gardiens ou des bénévoles, afin de mieux promouvoir cette activité.

3.5 Réunion d'échange entre les personnels de la CTP

Une réunion d'échange a eu lieu à la CTP de Touba Kaolack, les 4 et 5 décembre 2003. Les Animateurs, les mères assistantes, les membres du comité de gestion et des Micro-projets y ont pris part et ont discuté de leurs différentes expériences durant la première année de fonctionnement.

Il y a eu 29 participants représentant les Animateurs/mères assistantes, les membres du Comité de Gestion et des Micro-projets.